

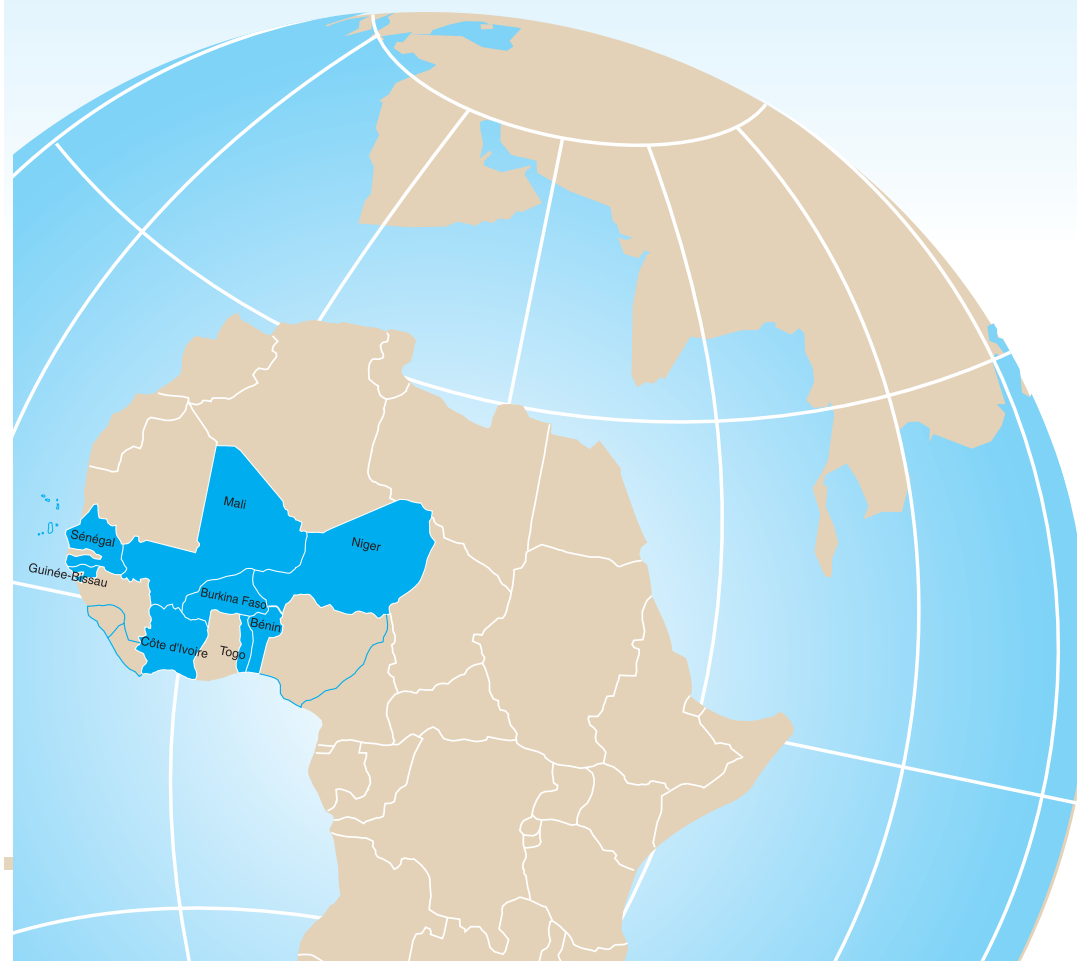
Union Economique et Monétaire Ouest Africaine



RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION

SUR LE FONCTIONNEMENT
ET L'EVOLUTION DE L'UNION

2005



Présenté
à la 10^{ème} Réunion de la Conférence
des Chefs d'Etat et de Gouvernement
de l'UEMOA

Niamey, 27 mars 2006

Union Economique et Monétaire Ouest Africaine



RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION

SUR LE FONCTIONNEMENT
ET L'EVOLUTION DE L'UNION

2005



Présenté
à la 10^{ème} Réunion de la Conférence
des Chefs d'Etat et de Gouvernement
de l'UEMOA

Niamey, 27 mars 2006

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	10
2. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS	13
2.1-Au titre de l'harmonisation des Finances publiques et des législations comptables	14
2.1.1 Harmonisation des cadres législatif et réglementaire nationaux dans le domaine des Finances publiques.....	14
2.1.2 Réforme des marchés publics.....	14
2.1.3 Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).....	14
2.1.4 Projet de Développement du Marché Financier Régional.....	14
2.2- Au titre de la surveillance multilatérale	14
2.2.1 Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale.....	14
2.2.2 Etat de la convergence.....	15
2.2.3 Proposition de relecture du Pacte de convergence.....	15
2.2.4 Suivi des économies nationales et assistance aux Etats membres dans le cadre des négociations avec le FMI et la Banque Mondiale.....	16
2.3- Au titre des études et travaux statistiques	16
2.3.1 Restructuration de la base de données statistiques de la surveillance multilatérale.....	16
2.3.2 Poursuite des activités prévues dans le Programme d'Appui Régional à la Statistique (PARSTAT).....	16
2.3.3 Modélisation et prévisions macroéconomiques.....	16
2.3.4 Productions statistiques.....	17
2.3.4.1 Suivi de la conjoncture économique régionale.....	17
2.3.4.2 Suivi de la qualité des indicateurs conjoncturels.....	17
2.4- Au titre de la réalisation du marché commun	18
2.4.1 Union douanière.....	18
2.4.1.1 Régime préférentiel interne.....	18
2.4.1.2 Tarif Extérieur Commun (TEC).....	18
2.4.1.3 Mesures d'accompagnement de l'Union douanière : harmonisation des instruments douaniers.....	19
2.4.1.4 Autres actions relatives au bon fonctionnement de l'Union douanière.....	19
2.4.2 Politique commerciale commune.....	19
2.4.2.1 Négociations d'Accords commerciaux.....	19
2.4.2.2 Statistiques du commerce extérieur et mise en place du dispositif de surveillance commerciale.....	22
2.4.2.3 Politique communautaire de la concurrence.....	23
2.4.3 Programme d'harmonisation de la fiscalité.....	23
2.4.4 Liberté de circulation des personnes et droit d'établissement.....	24
2.5- Au titre des politiques sectorielles	26
2.5.1 Energie.....	26
2.5.2 Mines.....	26
2.5.3 Industrie et artisanat.....	27

2.5.4	Agriculture, élevage et pêche.....	27
2.5.4.1	Compétitivité des filières agricoles.....	27
2.5.4.2	Mise en place du Fonds Régional de Développement Agricole(FRDA).....	27
2.5.4.3	Concertation avec les Organisations Intergouvernementales.....	27
2.5.4.4	Projet sur le développement d'un marché régional des intrants.....	28
2.5.4.5	Harmonisation des législations dans le domaine des médicaments vétérinaires.....	28
2.5.4.6	Programme triennal pour le développement du secteur de la pêche.....	28
2.5.4.7	Mise en œuvre de la composante régionale du Programme Spécial Régional pour la Sécurité Alimentaire (PSRSA).....	28
2.5.5	Environnement.....	29
2.5.5.1	Processus de formulation de la Politique Communautaire d'Aménagement de l'Environnement (Pcae).....	29
2.5.5.2	Mise en œuvre du Programme sous-régional sur l'harmonisation de la réglementation et des mécanismes de contrôle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.....	29
2.5.5.3	Autres activités spécifiques.....	29
2.5.6	Aménagement du territoire communautaire	30
2.5.7	Infrastructures des transports routiers.....	30
2.5.7.1	Programme routier 1.....	30
2.5.7.2	Programme d'aménagement routier et de facilitation des transports sur le corridor Bamako-Dakar par le sud (Bamako-Kati-Kita-Saraya-Kédougou-Kaolack-Dakar).....	31
2.5.7.3	Facilitation des transports routiers.....	31
2.5.8	Transports maritimes et activités portuaires.....	31
2.5.9	Transports aériens.....	32
2.5.10	Télécommunications.....	32
2.5.11	Santé des populations.....	32
2.5.12	Enseignement supérieur et formation professionnelle	33
2.5.13	Promotion de la femme.....	33
2.5.14	Arts et culture.....	33
2.6	- Au titre du financement et des interventions de l'Union.....	34
2.6.1	Financement de l'Union.....	34
2.6.1.1	Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS).....	34
2.6.1.2	Mobilisation des ressources extérieures.....	34
2.6.2	Interventions de l'Union.....	34
2.6.2.1	Affectation des ressources du PCS.....	34
2.6.2.2	Versements compensatoires des moins-values de recettes.....	34
2.6.2.3	Mise en œuvre du Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR).....	35
2.7	- Au titre du Programme Economique Régional (PER).....	35
2.8	- Au titre de la communication.....	36
2.9	- Au titre des relations avec les Etats membres.....	37
2.9.1	Bénin.....	37
2.9.2	Burkina Faso.....	37
2.9.3	Côte d'Ivoire.....	38
2.9.4	Guinée-Bissau.....	38
2.9.5	Mali.....	38
2.9.6	Niger.....	38
2.9.7	Sénégal.....	39
2.9.8	Togo.....	39

2.10-	Au titre de la coopération internationale.....	39
2.10.1	Coopération avec la CEDEAO.....	39
2.10.2	Coopération avec l'Union Européenne.....	40
2.10.3	Coopération avec la France.....	41
2.10.4	Coopération avec les Institutions de Bretton Woods.....	41
2.10.5	Coopération avec les autres partenaires	42
2.11-	Au titre de la gestion courante.....	44
2.11.1	Organisation administrative.....	44
2.11.1.1	Modernisation du système informatique.....	44
2.11.1.2	Production des comptes administratifs et de gestion.....	44
2.11.1.3	Audits.....	44
2.11.2	Personnel.....	44
2.11.3	Budget de l'Union.....	44
3.	ACTIVITES DES AUTRES ORGANES DE L'UNION.....	45
3.1 -	Au titre du Comité Interparlementaire (CIP).....	46
3.1.1	Réunions statutaires.....	46
3.1.2	Sessions ordinaires.....	46
3.1.3	Observation d'élections présidentielles.....	47
3.2 -	Au titre de la Cour de Justice.....	47
3.2.1	Au plan juridictionnel.....	47
3.2.2	Au plan extra-juridictionnel.....	48
3.2.3	Au plan administratif.....	48
3.3 -	Au titre de la Cour des Comptes.....	48
3.3.1	Contrôle de comptes.....	48
3.3.2	Certification de comptes.....	49
3.3.3	Réunions.....	49
3.3.4	Autres missions.....	49
3.4 -	Au titre de la Chambre Consulaire Régionale (CCR).....	49
3.4.1	Réunions statutaires.....	49
3.4.1.1	Assemblée générale.....	49
3.4.1.2	Réunions du Bureau.....	50
3.4.2	Autres activités.....	50
4.	PERSPECTIVES.....	51
4.1 -	Au titre du renforcement du cadre macroéconomique.....	52
4.2 -	Au titre de l'édification du marché commun.....	52
4.3 -	Au titre des politiques sectorielles.....	52
4.4 -	Au titre du Programme Economique Régional.....	53
4.5 -	Au titre des négociations commerciales internationales.....	54
4.6 -	Au titre de la communication.....	54
4.7 -	Au titre du renforcement du dispositif institutionnel de l'Union.....	55
5.	CONCLUSION.....	57



1. INTRODUCTION

L'environnement international a été marqué, en 2005, par une décélération du rythme de progression des activités économiques et une accélération de l'inflation, imputables principalement à la flambée des cours des produits pétroliers qui ont culminé à 70 dollars le baril, à fin août 2005. La hausse de la demande, l'insuffisance des capacités de production, les tensions géopolitiques et les catastrophes naturelles, ainsi que des actes de sabotage répétés sur des oléoducs, expliquent cette très forte progression des cours.

Le taux de croissance économique à l'échelle mondiale, en 2005, a été de 3,1%, contre 3,8% un an plus tôt, selon les perspectives économiques de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), du mois de décembre 2005.

Le recul a été atténué, du fait de la traction exercée sur l'économie mondiale par les Etats-Unis et la Chine, avec des taux de croissance respectifs de 3,5% et 9,0%.

Dans la Zone Euro, la croissance est restée modérée, contrastant avec une activité mondiale relativement vigoureuse. Ainsi le taux de croissance s'y est-il établi à 1,2%, en 2005, contre 1,8%, en 2004.

En Afrique subsaharienne, la croissance économique tirée par les pays producteurs de pétrole est estimée à 4,1%, en 2005, contre 3,8%, en 2004.

D'une manière générale, la décélération de la croissance de l'économie mondiale, par rapport à 2004, s'expliquerait essentiellement par la diminution de la consommation des ménages dans la plupart des pays de l'OCDE.

En 2006, le taux de croissance s'établirait au même niveau qu'en 2005. Toutefois, la situation du marché pétrolier, les déséquilibres croissants des comptes courants et la montée des tensions protectionnistes laissent planer le risque d'une décélération de la croissance.

La conjoncture économique a été également marquée par un resserrement de la politique monétaire aux Etats-Unis, en liaison avec la robustesse de la croissance américaine et les tensions inflationnistes énergétiques, une dépréciation de l'Euro face aux principales devises, notamment par rapport au dollar, en raison essentiellement d'écart de plus en plus importants entre les taux d'intérêt pratiqués aux Etats-Unis et dans la Zone Euro. Le yen s'est repris contre le dollar depuis août 2005, en relation avec la hausse de l'indice NIKKEI et la confiance retrouvée des investisseurs dans les perspectives de croissance au Japon.

L'évolution des cours des matières premières a été caractérisée par des situations très diversifiées. Concernant les matières premières tropicales, les cours du cacao et du café ont connu un relèvement lié à l'incertitude de la situation politique en Côte d'Ivoire et aux anticipations des conséquences des aléas climatiques au Vietnam et au Brésil.

Au sein de l'UEMOA, le taux de croissance est ressorti à 3,6%, en 2005, contre 3,1%, en 2004. Cette évolution est due essentiellement à l'accélération de l'activité économique dans les Etats sahéliens de l'Union qui ont enregistré des résultats satisfaisants au cours de la campagne agricole 2005/2006 et à la bonne tenue des exportations de la plupart des Etats.

Les performances économiques au sein de l'Union ont été cependant caractérisées par des résultats très différents, entre les Etats membres. En effet, le taux de croissance a varié de 1% pour la Côte d'Ivoire et le Togo à 7,5% pour le Burkina Faso.

Ces performances ont été obtenues dans un contexte marqué par une remontée des prix des produits alimentaires et des produits pétroliers, facteurs ayant induit un taux d'inflation annuel moyen de 4,3%, en 2005, contre 0,5%, en 2004.

L'Union a poursuivi la mise en œuvre de son processus d'intégration sur cette toile de fond,

ainsi qu'autour des actions prioritaires définies par son Instance suprême, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, lors de la session qu'elle a tenue à Niamey, le 30 mars 2005.

Ces actions ont été rappelées par le Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, dans une feuille de route transmise à la Commission le 14 avril 2005. Elles se sont articulées autour des axes ci-après :

- l'accélération des réformes structurelles et des politiques sectorielles, afin de soutenir la croissance économique, en accordant la priorité à la mise en œuvre du Programme Economique Régional ;
- la mise en œuvre de façon diligente de la démarche progressive proposée par la Commission, pour rendre effectifs les libertés de circulation des personnes, de résidence, de prestation de services et le droit d'établissement au sein de l'Union ;
- la poursuite des efforts entrepris en vue de la réalisation rapide, en partenariat avec l'Union Européenne, du programme régional de restructuration et de mise à niveau des industries de l'Union ;
- l'examen minutieux des résultats des audits comptable et organisationnel, dans l'optique du renforcement de la gouvernance de la Commission et de l'amélioration de ses performances.

Le présent rapport à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA rend compte des principales actions menées par la Commission et les autres Organes de l'Union, au cours de l'année 2005, dans le cadre particulier des orientations fixées pour ladite année et, d'une manière plus générale, du processus d'intégration de l'UEMOA, pris dans sa globalité.



*2. MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME D' ACTIONS*

**2.1- Au titre de l'harmonisation
des Finances publiques et des
législations comptables**

**2.1.1 Harmonisation des cadres législatif et
réglementaire nationaux dans le
domaine des Finances publiques**

Les cinq Directives, portant harmonisation du cadre juridique, comptable et statistique des Finances publiques au sein de l'Union, avaient été adoptées en 1997 et 1998.

Il est apparu nécessaire, huit ans après la mise en place de ces instruments juridiques, de procéder à leur relecture, en vue, d'une part, d'en améliorer le contenu et, d'autre part, de prendre en compte les changements intervenus dans les cadres institutionnel et conceptuel qui ont soutenu leur élaboration.

Le Comité de suivi des Directives a amorcé des réflexions à ce sujet, lors d'une réunion qui s'est tenue du 27 juin au 1^{er} juillet 2005, à Ouagadougou.

2.1.2 Réforme des marchés publics

Dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance dans la gestion des Finances publiques, la Commission a initié un projet de réglementation communautaire des systèmes de passation des marchés publics dans les Etats membres. Les travaux relatifs à l'élaboration de ce projet de réglementation ont été menés suivant une démarche participative ayant impliqué toutes les parties prenantes (Administrations publiques, secteur privé et société civile), lesquelles ont été conviées à deux ateliers d'Experts tenus respectivement du 12 au 15 avril 2005 et du 11 au 15 juillet 2005, à Ouagadougou. Ces travaux ont bénéficié d'un appui de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement.

Le Conseil des Ministres de l'Union a adopté le projet, lors de sa session du 09 décembre 2005.

**2.1.3 Système Comptable Ouest Africain
(SYSCOA)**

La Commission s'est attelée, en 2005, à rendre fonctionnelles les structures communautaires de l'environnement juridique et institutionnel du SYSCOA, mises en place en 2004, à savoir le Conseil Comptable Ouest Africain (CCOA) et le Conseil Permanent de la Profession Comptable (CPPC).

Ainsi, les Présidents de ces structures ont-ils été nommés et les termes de référence des activités prioritaires élaborés, afin de permettre aux Comités techniques spécialisés d'entreprendre les travaux de normalisation comptable, ainsi que ceux relatifs aux conditions d'exercice de la profession.

**2.1.4 Projet de Développement du Marché
Financier Régional**

La Commission a participé du 13 au 16 juin 2005, à Lomé, à l'atelier de formation sur la facilité de garantie de risques, dans le cadre du Projet de Développement du Marché Financier Régional. Le séminaire, animé par des Experts de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA) et de l'Agence Française de Développement (AFD), a permis de présenter les problématiques du financement structuré, de marketing et de stratégies de communication, ainsi que l'incidence de la garantie des risques sur le financement des projets.

La Commission a également, en sa qualité de membre, participé à la réunion du Comité de Pilotage du projet, qui s'est tenue les 23 et 24 juin 2005, à Lomé.

2.2- Au titre de la surveillance multilatérale

**2.2.1 Rapport d'exécution de la surveillance
multilatérale**

La Commission a élaboré les différents rapports d'exécution de la surveillance multilatérale au titre de l'année 2005. Le rapport fourni au compte du 1^{er} semestre 2005, a présenté la situation

économique et financière des Etats membres et de l'Union, ainsi que celle de la convergence en 2004. Il a donné des indications sur les prévisions de l'année 2005, à la lumière de l'évolution de la conjoncture, et proposé aux Etats membres de l'Union, des orientations de politique économique pour l'année 2006. Celles-ci portent, non seulement sur la poursuite de l'assainissement des Finances publiques, mais aussi sur les mesures à mettre en œuvre pour renforcer la compétitivité extérieure, favoriser la diversification des économies desdits Etats et assurer en leur sein, une croissance tirée par le secteur privé.

Le rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale de décembre 2005 examine l'évolution de la situation économique et financière récente des Etats membres et de l'Union. En outre, il apprécie les efforts de convergence des économies nationales, à travers une analyse de l'évolution des critères en 2005 et des sentiers de convergence décrits dans le cadre des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité au titre de la période 2006-2008.

2.2.2 Etat de la convergence

La Commission a préparé une note sur les performances des Etats membres de l'UEMOA en matière de convergence. L'analyse de la situation de l'Union indique que les performances économiques des Etats membres, pour la période 2000-2005, ont été contrariées par la faiblesse et la fragilité de la croissance économique, induites par divers facteurs structurels, notamment les limites de la base productive, liées au faible niveau des investissements et des infrastructures de développement, et à l'importance de l'usure du capital. Les économies de l'Union se sont également ressenties de la conjugaison de plusieurs chocs conjoncturels, tels que le repli persistant des cours mondiaux des principaux produits de base exportés, le renchérissement du prix du pétrole, les conditions climatiques défavorables et les attaques acridiennes. A ces facteurs se sont ajoutés les troubles sociopolitiques enregistrés dans certains pays. Un tel contexte n'a pas permis d'asseoir les bases

d'une économie dynamique et compétitive, susceptible de promouvoir une viabilité financière durable à compter de fin 2005, comme prévu. Par ailleurs, la lenteur constatée dans la mise en œuvre des réformes structurelles et sectorielles a eu pour conséquence une limitation des capacités d'adaptation des économies nationales.

La note analyse également les performances de chaque Etat et indique les facteurs qui y entravent la convergence ou en ralentissent le rythme. Cette évaluation fait apparaître que seul le Sénégal remplirait les conditions indiquées dans le Pacte pour accéder à la phase de stabilité.

**2.2.3 Proposition de relecture du Pacte de
convergence**

L'année 2005 était l'horizon de convergence arrêté dans le cadre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA. Suivant les dispositions de l'article 9 de l'Acte additionnel relatif à ce Pacte, ces Etats devaient dans leur ensemble, respecter les quatre critères de premier rang à fin décembre 2005.

Cet objectif s'est avéré compromis, du fait des résultats affichés par les différents pays. Aussi, la Commission a-t-elle entrepris des travaux pour proposer une relecture du Pacte de convergence.

Les principales propositions faites par la Commission, à ce sujet, visent à :

- permettre une entrée sélective des pays en phase de stabilité, au cas par cas, selon les performances enregistrées en matière de convergence macroéconomique ;
- introduire la notion de durabilité des performances, pour l'accès en phase de stabilité.

Cette réforme aurait pour conséquence d'encourager et de soutenir les efforts fournis par certains Etats depuis

Les économies de l'Union se sont également ressenties de la conjugaison de plusieurs chocs conjoncturels, tels que le repli persistant des cours mondiaux des principaux produits de base exportés, le renchérissement du prix du pétrole, les conditions climatiques défavorables et les attaques acridiennes.

A l'issue de ces travaux, une nouvelle base de données de la surveillance multilatérale a été adoptée. Elle sera opérationnelle au cours du second semestre de l'année 2006.

l'adoption du Pacte. Elle permettrait également de faire de la convergence, la base d'une véritable viabilité financière.

2.2.4 *Suivi des économies nationales et assistance aux Etats membres dans le cadre des négociations avec le FMI et la Banque Mondiale*

La Commission a effectué des missions d'évaluation dans tous les Etats membres de l'Union.

Elle a, en outre, apporté son assistance au Bénin, au Burkina Faso, à la Côte d'Ivoire, à la Guinée-Bissau, au Mali et au Niger, dans le cadre des négociations et revues des programmes économiques et financiers conclus avec les Institutions de Bretton Woods.

2.3 - *Au titre des études et travaux statistiques*

2.3.1 *Restructuration de la base de données statistiques de la surveillance multilatérale*

Les travaux de restructuration entrepris par la Commission ont consisté à élargir le champ d'utilisation de la base, en intégrant des éléments relatifs aux besoins nouveaux (traitement du PPTE, masse salariale, PIB plus comparables etc.). Les modifications apportées à la base de données devraient également permettre de corriger des distorsions révélées par la pratique, afin de garantir une meilleure comparabilité des données dans le cadre de la surveillance multilatérale.

A l'issue de ces travaux, une nouvelle base de données de la surveillance multilatérale a été adoptée. Elle sera opérationnelle au cours du second semestre de l'année 2006.

2.3.2 *Poursuite des activités prévues dans le Programme d'Appui Régional à la Statistique (PARSTAT)*

Le Programme d'Appui Régional à la Statistique,

pour la surveillance multilatérale, a pris fin le 31 décembre 2003. Toutefois, les activités de ce programme qui n'avaient pas été exécutées, à sa clôture, ont été inscrites dans le devis-programme 2004-2005. Il s'agit notamment :

- de l'harmonisation des comptes nationaux à travers l'implantation du module ERE-TES dans sept pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo) ;
- de la révision de la base de données des CNPE ;
- de l'adaptation du logiciel CHAPO (Calcul Harmonisé par Ordinateur) ;
- de l'impact des produits saisonniers sur les prix à la consommation ;
- du calcul des parités de pouvoir d'achat ;
- de la détermination des soldes budgétaires structurels ;
- des rapports relatifs à l'étude sur l'emploi et le secteur informel ;
- de l'indice harmonisé de la production industrielle ;
- du programme statistique de la Commission ;
- de l'élaboration d'une méthodologie pour le changement de la base de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) et l'évaluation des coûts.

2.3.3 *Modélisation et prévisions macroéconomiques*

Les travaux suivants ont été réalisés au cours de l'année 2005 :

- la mise à jour des modèles existants ;
- l'organisation de séminaires, en vue de la formation de cadres de la Commission, aux méthodes et outils de modélisation

macroéconomique, aux techniques de renforcement de l'analyse économique et d'amélioration de la surveillance multilatérale ;

- la réalisation de prévisions économiques pour certains Etats de l'Union ;
- La réalisation d'études sur :
 - la convergence réelle dans la zone CEDEAO ;
 - les soldes budgétaires structurels, en liaison avec la politique de l'endettement ;
 - les déterminants de l'inflation dans la zone UEMOA ;
- la consolidation et l'actualisation de la base de données pour la modélisation macroéconomique.

2.3.4 *Productions statistiques*

2.3.4.1 *Suivi de la conjoncture économique régionale*

■ *Note de conjoncture régionale*

La publication de bulletins trimestriels en matière de statistique s'est poursuivie. La première note de conjoncture régionale a été élaborée. Elle a porté sur les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année 2005.

■ *Note mensuelle sur l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC)*

La note mensuelle portant sur l'indice harmonisé des prix à la consommation a été publiée pour les douze mois de l'année 2005.

■ *Fiche mensuelle sur les matières premières*

La fiche mensuelle sur le suivi de l'évolution des cours des matières premières a été régulièrement élaborée, durant la période de référence.

2.3.4.2 *Suivi de la qualité des indicateurs conjoncturels*

■ *Suivi de la qualité de l'IHPC*

La Commission a organisé deux réunions du Groupe de travail de l'IHPC, en vue de préparer celle du Comité de suivi. Le Comité de suivi a validé les rapports des missions conjointes BCEAO-Commission UEMOA de novembre-décembre 2004 et de février-mars 2005, relatives au suivi de la qualité de l'IHPC. En outre, le Comité a validé un projet de termes de référence pour l'amélioration de la qualité de l'IHPC. Ces termes de référence ont été versés dans l'étude portant élaboration d'une méthodologie de changement de la base de l'IHPC. Cette étude a été réalisée. Elle a donné lieu à un atelier de validation, en août 2005.

■ *Maintenance du logiciel CHAPO*

Les travaux de correction du logiciel CHAPO, outil de calcul des prix dans les Etats membres, ont été réalisés. De même, a été tenu un atelier de mise à niveau des utilisateurs des Instituts nationaux de la statistique, en juillet 2005. Le réaménagement du logiciel en a amélioré la fonctionnalité. Il a également permis un transfert aux Etats des compétences d'assistance à l'exploitation du logiciel. Un dossier sur la réécriture du logiciel a été préparé au cours de ces travaux de correction.

■ *Suivi de la qualité de l'indice harmonisé de la production industrielle*

Un logiciel de calcul de l'indice harmonisé de la production industrielle a été élaboré. Il comprend une version nationale et une version régionale. L'outil a été installé au niveau régional. Des copies de CD ont été transmises à tous les Etats membres de l'Union.

Le logiciel devrait être fonctionnel au cours de l'année 2006.

2.4- Au titre de la réalisation du marché commun

2.4.1 Union douanière

Les activités réalisées durant l'année 2005 ont principalement porté sur l'évaluation de l'Union douanière, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000 et sur la réalisation d'une étude d'impact, après cinq ans de mise en œuvre de ce chantier.

Par ailleurs, la Commission s'est attelée, en ce qui concerne le régime préférentiel interne, à la préparation du transfert de compétence aux Etats membres, à compter du 1^{er} janvier 2006.

2.4.1.1 Régime préférentiel interne

L'année 2005 a été une année de transition, en ce qui concerne la gestion des instruments du schéma de libéralisation des échanges intracommunautaires. En effet, dans ce domaine, deux mesures importantes entreront en application dès le 1^{er} janvier 2006 :

- le transfert de la gestion des règles d'origine aux Etats membres : avec la fin de la période transitoire le 31 décembre 2005, les Etats assumeront la compétence exclusive de la reconnaissance de l'origine communautaire aux marchandises produites dans l'Union, la Commission se réservant une mission de suivi et de contrôle ;
- la fin des compensations de moins-values de recettes douanières qui génèrent d'importantes ressources pour les budgets des Etats membres.

Il convenait d'achever la préparation de la transition, afin que les Etats puissent intégrer ces deux données dans leur agenda pour l'année 2006. D'où les études menées à cette fin.

A la suite de la troisième réunion conjointe du Comité des Experts, chargé de l'examen des demandes d'agrément et du Tarif Extérieur Commun, organisée du 04 au 08 juillet 2005, à Ouagadougou, la Commission a élaboré un projet de Décision portant agrément de produits

à la Taxe préférentielle communautaire.

La Commission a entrepris de finaliser, dans le même ordre d'idées, la décision unique d'agrément qui regroupe en un seul document les 2600 produits agréés d'août 1996 à décembre 2005. Le projet de Décision sera proposé à l'adoption en 2006.

Il importe de relever, s'agissant de la circulation des marchandises, la persistance d'entraves non tarifaires consistant notamment en des obstacles techniques et administratifs imposés aux produits communautaires et en la multiplicité des barrages sur les corridors de l'Union.

2.4.1.2 Tarif Extérieur Commun (TEC)

En ce qui concerne le tarif, la Commission a soumis à l'adoption du Conseil des Ministres, une proposition de changement de catégorie pour les huiles désodorisées destinées à l'industrie de la savonnerie. Cette proposition a été adoptée le 04 juillet 2005 par voie de Règlement.

A la suite de la réunion du Comité de Gestion du TEC à Ouagadougou du 04 au 08 juillet 2005, la Commission a retenu de soumettre au Conseil des Ministres un projet de Règlement portant amendement du tarif de l'UEMOA, afin de permettre un changement de catégories pour certains intrants et d'améliorer la compétitivité des industries de l'Union. Pour les changements de catégories, il s'agit des graisses végétales hydrogénées et des ébauches ou préformes qui sont proposées au taux de 10%, en lieu et place de celui de 20%.

S'agissant des demandes d'éclatement, les propositions portent sur cinq lignes tarifaires, sans changement de catégories, pour les huiles lubrifiantes, les emballages en plastique, les pneumatiques neufs en caoutchouc pour motocyclettes, les chambres à air en caoutchouc des types utilisés pour motocyclettes et cyclomoteurs et les motocyclettes d'une cylindrée comprise entre 50 et 250 cm³.

2.4.1.3 Mesures d'accompagnement de l'Union douanière : harmonisation des instruments douaniers

Les activités menées, sous cet angle, tendaient à l'unification des documents douaniers et à la codification des régimes douaniers et statistiques. La seule distorsion relevée à ce niveau, est l'application, par un Etat membre, de régimes douaniers non conformes.

Afin d'amener l'Etat concerné à adopter la codification communautaire applicable depuis juillet 1996, la Commission y a envoyé, en septembre 2001, une mission chargée d'identifier les difficultés qui ont entraîné ce retard et de proposer des mesures pour y remédier : formation des agents des douanes et des déclarants en douane, assistance informatique.

Cette offre d'assistance n'a pas reçu de suite de la part de l'Etat intéressé.

La Commission a, par la suite, refusé de compenser des demandes de moins-values comportant des déclarations établies sur la base de régimes douaniers non conformes.

2.4.1.4 Autres actions relatives au bon fonctionnement de l'Union douanière

La Commission s'est attelée à la mise en œuvre des recommandations et conclusions issues des études et des réunions réalisées dans l'optique d'un fonctionnement adéquat de l'Union douanière.

Les actions initiées, en ce sens, ont notamment porté sur :

- la mise en place du Comité de suivi des résultats de la réunion des Ministres chargés des Douanes, de la Gendarmerie et de la Police, tenue le 10 décembre 2004 à Ouagadougou ;
- la tenue d'un séminaire sur la lutte contre la fraude et la contrefaçon dans l'UEMOA, organisé en collaboration avec

l'Association Industrielle Africaine et avec l'appui financier de l'Union Européenne. L'objectif principal de ce séminaire, qui s'est tenu à Ouagadougou du 28 au 30 novembre 2005, a été de mettre en place un plan de lutte contre la fraude et la contrefaçon, en concertation avec toutes les parties concernées.

2.4.2 Politique commerciale commune

2.4.2.1 Négociations d'Accords commerciaux

- Négociations relatives à l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne

La Commission a poursuivi, au cours de l'année 2005, sa collaboration avec les services en charge du dossier APE au sein du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO.

La mise en œuvre de ce chantier a donné lieu à la tenue de diverses rencontres entre Experts et hauts Fonctionnaires des Etats et Institutions intéressés, d'une part, de réunions de groupes techniques thématiques mis en place, dans le cadre des négociations, d'autre part.

Une réunion des négociateurs en chef s'est tenue en octobre 2005, à Bruxelles. Elle a offert à l'Afrique de l'Ouest et à l'Union Européenne, l'opportunité de faire le bilan de la 1^{ère} phase des négociations menées au plan régional. Cette phase a effectivement permis de conclure sur les rapports des groupes techniques thématiques conjoints se rapportant aux domaines concernant directement les échanges de marchandises : zone de libre échange, Union douanière, facilitation des échanges, normes techniques et contrôle de qualité, mesures sanitaires et phytosanitaires. Les travaux sur les rapports thématiques relatifs aux droits de la propriété intellectuelle, aux services et aux secteurs de production, ainsi qu'au cadre de référence, se poursuivront jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre de l'année 2006.

La Commission a refusé de compenser des demandes de moins-values comportant des déclarations établies sur la base de régimes douaniers non conformes.

La Commission a poursuivi, les actions qu'elle avait entreprises, en vue de l'amélioration de la commercialisation et de la transformation du coton produit dans la zone UEMOA.

La phase 2, portant notamment sur la rédaction du projet de texte de l'Accord, la poursuite des négociations sur les secteurs de production, la préparation des échanges sur l'accès au marché et, le cas échéant, l'examen de questions sur la concurrence et l'investissement, ne sera amorcée qu'au cours du premier semestre de l'année 2006, après l'achèvement des activités prévues pour la phase 1.

■ *Négociations d'Accords commerciaux bilatéraux*

Les actions entreprises sous cet angle ont concerné, pour l'essentiel, les tâches prescrites par les Etats membres, pour la relance des négociations d'Accords commerciaux et d'investissement avec des Etats tiers, tels que le Royaume du Maroc, la République Tunisienne et la République Arabe d'Egypte.

La Commission s'est attelée à la réalisation d'une étude sur l'impact des concessions tarifaires à accorder, dans le cadre de l'Accord à conclure avec le Royaume du Maroc.

Cette étude a été réalisée sur la base d'un modèle simplifié en équilibre partiel, développé par l'Institut de Hambourg des Sciences Economiques Internationales (HWWA), pour estimer les effets commerciaux et fiscaux de l'Accord de Partenariat Economique en cours de négociation entre la région Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne.

Elle a permis de faire des simulations de l'incidence d'un abattement tarifaire de 50% sur les unités de production (notamment les filières et produits sensibles) et les recettes fiscales de l'Union. Les résultats et les enseignements de cette étude devraient permettre d'effectuer des estimations similaires sur les préférences à consentir à d'autres partenaires, tels que la Tunisie, l'Egypte, l'Algérie et le Liban.

La Commission a, sur la base de l'étude, soumis à l'appréciation de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, une note sur les négociations commerciales conduites par l'Union.

La Conférence a examiné cette question, lors de sa session du 30 mars 2005 : elle a instruit la Commission de poursuivre les négociations avec les Etats tiers, en vue de la conclusion d'Accords commerciaux et d'investissements équilibrés comportant, le cas échéant, des dispositions tarifaires préférentielles.

En application de ces instructions, et sur invitation du Ministre du Commerce Extérieur du Royaume du Maroc, une délégation de la Commission, conduite par son Président, a effectué, du 07 au 09 novembre 2005, une mission à Rabat.

Cette mission a permis de relancer le processus de négociation entre le Royaume du Maroc et l'UEMOA, à travers, notamment, l'examen des points de blocage et la présentation de nouvelles demandes des Etats membres de l'Union, concernant, entre autres, la prise en compte du principe du traitement spécial et différencié et l'introduction de dispositions opérationnelles en faveur de la promotion des investissements, ainsi que de la libre circulation des personnes et du droit d'établissement.

■ *Négociations commerciales multilatérales*

Les activités, à ce niveau, ont concerné, pour l'essentiel, le suivi du dossier relatif à l'initiative sectorielle en faveur du coton, soumis à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) par trois Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso et Mali), auxquels s'est joint le Tchad.

La Commission a poursuivi dans ce cadre, les actions qu'elle avait entreprises, en vue de l'amélioration de la commercialisation et de la transformation du coton produit dans la zone UEMOA.

A cet effet, elle a reçu à son Siège, au mois de mars 2005, une mission d'étude conjointe de la FAO et de la BAD, visant à la mise en place d'un programme multinational d'amélioration de la compétitivité de la filière coton de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

La mission a visité les quatre Etats membres de

l'Union concernés par le programme (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Mali) au cours du mois de mars 2005. Une réunion de restitution des résultats préliminaires de l'étude s'est tenue à Ouagadougou, le 25 mars 2005.

En outre, la Commission a participé à la deuxième réunion des acteurs des pays d'Afrique, des Caraïbes, et du Pacifique (ACP) de la filière coton, qui s'est tenue à Lomé, du 02 au 04 novembre 2005. Elle a saisi cette opportunité pour présenter les actions qu'elle avait réalisées, sur le dossier coton.

Dans le cadre du suivi général des négociations commerciales au sein de l'OMC, la Commission a initié diverses actions dont, notamment :

- des démarches en direction des Etats membres, en vue de prendre les dispositions devant conduire à la renégociation à l'OMC de leurs listes de concessions tarifaires qui, pour la plupart, ne sont plus conformes, du fait de l'adoption du TEC de l'UEMOA : une note faisant le point de la situation a été soumise à l'appréciation des Ministres chargés du Commerce, au cours de leur réunion de concertation du 03 juin 2005 ;
- un atelier régional de formation sur les engagements commerciaux multilatéraux des Etats membres de l'UEMOA auprès de l'OMC, organisé à Ouagadougou, du 14 au 16 novembre 2005, en collaboration avec l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) et le Secrétariat de l'OMC ;
- une étude sur le commerce des services dans l'UEMOA, avec l'appui technique et financier du cabinet « Juristes et Economistes Internationaux contre la Pauvreté » (JEICP) : cette étude a débouché sur des recommandations devant permettre aux Etats membres de l'UEMOA de déterminer des positions communes en termes d'offres et de requêtes, dans le cadre des négociations sur le commerce des services à l'OMC ;
- la mise en place, à son Siège, à

Ouagadougou, depuis avril 2005, d'un Centre de Référence Régional de l'OMC ;

- des contacts avec l'Agence de Coopération et d'Information pour le Commerce International et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, en vue de la réalisation d'un projet de renforcement des capacités en négociations commerciales des Etats membres de l'UEMOA : l'AIF a procédé au recrutement d'un Consultant, qui a été mis à la disposition de la Commission pour l'assister dans la mise en œuvre de cette action ;
- la conduite et la finalisation d'une étude d'impact des accords commerciaux et d'investissement avec les pays tiers, en partenariat avec la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

■ *Rencontres de concertation des Ministres chargés du Commerce des Etats membres de l'UEMOA*

La Commission a organisé deux réunions de concertation des Ministres chargés du Commerce des Etats membres de l'UEMOA, à Ouagadougou, respectivement le 03 juin 2005 et le 30 novembre 2005.

La première rencontre a permis aux Ministres d'avoir des échanges de vues sur des sujets aussi divers que l'avenir des négociations relatives aux Accords commerciaux et d'investissement avec les pays tiers, les négociations au sein de l'OMC et notamment le dossier de l'initiative sectorielle en faveur du coton, le statut de l'UEMOA à l'OMC, la négociation de l'APE avec l'Union Européenne, les contentieux liés à la libre circulation des produits dans l'Union.

Au terme de leurs travaux, les Ministres ont adopté les documents suivants :

- une déclaration ;
- un projet de

Les Ministres ont procédé à l'inauguration officielle du Centre de Référence Régional de l'OMC installé au Siège de la Commission.

Directive sur les positions communes de négociation des Etats membres de l'UEMOA à la Sixième Conférence Ministérielle de l'OMC, à Hong Kong ;

- un projet de Directive sur les modalités de désignation d'un porte-parole des Etats membres de l'UEMOA à l'OMC.

La déclaration a, notamment, mis l'accent sur les préoccupations des Etats membres de l'UEMOA, en ce qui concerne les principales questions en discussion à l'OMC, dans la perspective d'une participation constructive de l'Union aux travaux de la Sixième Conférence Ministérielle de cette Institution Internationale.

En marge de leurs travaux, les Ministres ont procédé à l'inauguration officielle du Centre de Référence Régional de l'OMC installé au Siège de la Commission.

La deuxième réunion des Ministres chargés du Commerce des Etats membres de l'UEMOA a eu pour objectif de faire le point sur l'évolution des négociations sur l'Agenda de Doha, afin de déterminer des options stratégiques pour les Etats membres de l'Union.

La Commission a, par la suite, participé à la Sixième Conférence Ministérielle de l'OMC, tenue à Hong Kong, du 13 au 18 décembre 2005.

De cette rencontre sont issues les avancées ci-après, en faveur des pays en développement :

- la fixation de l'horizon 2013 pour l'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation de produits agricoles ;
- le maintien du niveau de priorité et de spécificité pour le traitement du dossier coton, en relation avec des modalités générales à convenir pour l'ensemble des produits agricoles ;
- des progrès sur le principe d'un accès en franchise de droits et sans contingents pour les produits originaires des pays les moins avancés.

2.4.2.2 Statistiques du commerce extérieur et mise en place du dispositif de surveillance commerciale

Les actions menées à ce titre se sont inscrites dans le cadre de l'harmonisation des méthodes de traitement des statistiques du commerce, ainsi que de la mise en place des outils d'analyse dans les Etats membres et de la poursuite des activités préparatoires pour la mise en œuvre du dispositif de surveillance commerciale.

Dans le domaine de l'harmonisation des méthodes de traitement des statistiques et de la mise en place des outils d'analyse et de traitement, la Commission a réalisé, avec l'appui de l'Union Européenne :

- du 17 au 19 janvier 2005 à Ouagadougou, un atelier régional regroupant les Experts nationaux des statistiques du commerce extérieur ;
- du 07 février au 04 mars 2005, une mission circulaire qui a permis de recueillir les vues des techniciens des Etats membres, sur la codification des textes relatifs aux statistiques et aux régimes douaniers et de dégager les spécificités à prendre en compte au plan communautaire ;
- au cours de la période de janvier à mars 2005, une mission circulaire de pré-installation du logiciel Eurotrace version Windows, en vue de recenser les besoins des utilisateurs potentiels, pour leur prise en compte dans le paramétrage et la configuration dudit logiciel ;
- l'installation du logiciel Eurotrace version Windows à l'Institut national de la Statistique, à la Douane et à la Direction du commerce extérieur de chacun des Etats membres, suivie d'une formation de base à l'intention des utilisateurs, du mois de juin à celui d'août 2005.

S'agissant de la mise en œuvre du dispositif de surveillance commerciale, les Consultants

ont commis pour réaliser l'informatisation du dispositif et proposer un cadre organisationnel, ont déposé leurs rapports provisoires, qui ont fait l'objet d'examen lors de l'atelier régional de validation qui s'est tenu du 29 au 31 août 2005, à Ouagadougou. Cet atelier a également permis des réflexions sur les actions devant assurer le démarrage effectif du dispositif et sa pérennisation.

La Commission a, enfin, élaboré et édité un annuaire des statistiques du commerce extérieur de l'Union, pour la période 1996-2003.

2.4.2.3 Politique communautaire de la concurrence

La Commission a, dans ce domaine, articulé ses activités autour de trois axes : le renforcement des capacités, l'amélioration du cadre législatif et l'application des règles.

Elle a, au titre du renforcement des capacités et de l'amélioration du cadre législatif, appuyé les actions initiées par les Etats membres de l'Union, en vue de l'adaptation de leurs structures de concurrence aux principes définis par la Directive n° 02/2002/CM/UEMOA du 23 mai 2002, relative à la coopération entre l'UEMOA et les structures nationales de concurrence.

La Commission a, en outre, entrepris une mission d'évaluation desdites structures.

S'agissant de l'application des règles, la Commission a été saisie de plusieurs dossiers, qui ont fait l'objet, soit de décisions, soit d'enquêtes et de mesures d'instruction.

Par ailleurs, la Commission a participé à un forum international sur les questions de concurrence, organisé par le Bureau Régional de l'Organisation Internationale des Consommateurs (OIC), ainsi qu'à la 5^{ème} Conférence Ministérielle de la CNUCED, relative à la révision de la loi type sur la concurrence, du 14 au 18 novembre 2005, en Turquie.

La Commission a également tenu des sessions de sensibilisation et de vulgarisation de la législation communautaire sur la concurrence, au

Niger et au Mali.

Elle a, en outre, organisé à Dakar du 23 au 26 août 2005, un séminaire régional sur le Code antidumping, qui lui a permis de procéder à une présentation des dispositions prévues en la matière par le code de l'Union, en comparaison avec celles de l'Accord de l'OMC sur la mise en œuvre de l'article 6 du GATT et avec les mesures de l'Union Européenne. Ce séminaire s'est également préoccupé de recueillir les avis et les préoccupations exprimés par les Etats membres, dans le sens d'une application adéquate des règles communautaires antidumping.

La Commission a, enfin, organisé du 12 au 16 décembre 2005, la deuxième session du Comité Consultatif de la Concurrence, dont le règlement intérieur a été adopté par le Règlement d'exécution n° 007/2005/COM/UEMOA du 31 octobre 2005.

2.4.3 **Programme d'harmonisation de la fiscalité**

La mise en œuvre du programme d'harmonisation des fiscalités indirectes intérieures au sein de l'UEMOA s'est poursuivie avec le suivi de l'application par les Etats membres, des Directives communautaires, notamment celles portant harmonisation de la taxation des produits pétroliers et relatives au régime harmonisé de l'acompte sur impôts assis sur les bénéfices (fiscalité des petites et moyennes entreprises). A ce titre, une mission circulaire a été effectuée dans les Etats membres de l'Union.

La Commission a, en outre, organisé, en partenariat avec la BCEAO et la BOAD, un séminaire-atelier de haut niveau, sur la fiscalité de développement à Bamako, du 06 au 08 décembre 2005. Ce séminaire s'est inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Conseil des Ministres statutaire, lors de sa session du 18 mai 2004. Il a regroupé les

La Commission a, en outre, organisé, en partenariat avec la BCEAO et la BOAD, un séminaire-atelier de haut niveau, sur la fiscalité de développement à Bamako, du 06 au 08 décembre 2005.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA a approuvé la démarche progressive proposée par la Commission, en vue d'une mise en œuvre efficiente des libertés de circulation des personnes, de résidence, de prestation de services et du droit d'établissement, au sein de l'Union.

Directeurs Généraux des Administrations fiscales et douanières des Etats membres et leurs plus proches collaborateurs, ainsi que des Experts internationaux. A l'issue des travaux, a été élaboré un plan d'actions sur lequel devrait s'adosser le programme de transition fiscale de l'UEMOA. Ce plan est centré sur les mesures suivantes :

- la consolidation du marché commun, par la libéralisation des échanges intracommunautaires, une meilleure adaptation du Tarif Extérieur Commun, l'approfondissement de l'harmonisation des fiscalités intérieures indirectes, l'harmonisation de la fiscalité directe et l'amélioration de l'environnement fiscal et douanier des entreprises ;
- la promotion de la croissance économique et le financement du développement ;
- la mobilisation des ressources fiscales douanières ;
- le renforcement des capacités et de la synergie entre Administrations fiscales et douanières.

Au titre de la poursuite de l'harmonisation des fiscalités, la Commission a, par ailleurs :

- réalisé une étude, en vue de l'élaboration d'un programme d'harmonisation de la fiscalité directe au sein de l'UEMOA : ce programme sera particulièrement axé sur la mise en œuvre d'une fiscalité de développement permettant une meilleure mobilisation des ressources internes ;
- participé à un séminaire international organisé par le Centre de Rencontres et d'Etudes des Dirigeants des Administrations Fiscales, à Niamey, du 21 au 26 février 2005 ;
- effectué une visite de travail au Siège de l'OCDE, en vue d'entretiens avec les

services techniques de cette Organisation, chargés de la fiscalité, sur les techniques de négociations des conventions fiscales.

2.4.4 Liberté de circulation des personnes et droit d'établissement

Lors de sa 9^{ème} réunion ordinaire, tenue à Niamey le 30 mars 2005, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA a approuvé la démarche progressive proposée par la Commission, en vue d'une mise en œuvre efficiente des libertés de circulation des personnes, de résidence, de prestation de services et du droit d'établissement, au sein de l'Union.

Cette démarche, dont l'objectif est d'aboutir à la mise en place d'un code des libertés et du droit d'établissement, au sein de l'UEMOA, s'articule autour de quatre principaux axes :

- le droit d'établissement, dans son volet relatif au libre exercice des professions libérales, notamment de celles d'Avocat, de Notaire, d'Huissier, de Commissaire-Priseur, de Médecin, d'Infirmier, de Pharmacien, d'Architecte, d'Expert-Comptable, etc. ;
- l'accès dans des conditions de traitement égal aux établissements d'enseignement supérieur de l'Union ;
- la mise en place d'un visa communautaire pour les personnes non-ressortissantes de l'UEMOA et de la CEDEAO ;
- la construction de postes de contrôle juxtaposés aux frontières des Etats membres de l'Union.

Dans la feuille de route qu'il a adressée à la Commission, le 14 avril 2005, sur les orientations issues du Sommet du 30 mars 2005, le Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA a, de nouveau, exprimé les attentes manifestées par ses Pairs, sur ce volet du processus d'intégration de l'Union.

La Commission s'est attelée à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie retenue par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, pour la

gestion de ce dossier.

■ **Dans le domaine du droit d'établissement**, elle a organisé à son Siège, des ateliers aux dates suivantes :

- du 26 au 28 septembre 2005, pour les Médecins,
- du 04 au 07 octobre 2005, pour les Avocats,
- le 24 octobre 2005, pour les Experts-Comptables,
- du 25 au 27 octobre 2005, pour les Architectes.

Ces ateliers ont permis de regrouper des acteurs des ordres professionnels concernés, ainsi que des représentants des Ministères Techniques assurant la gestion de ces secteurs d'activités dans les Etats membres de l'Union, autour d'avant-projets de textes communautaires élaborés par la Commission, sur la base des dispositions des articles 91 et 92 du Traité de l'UEMOA, qui prévoient au profit des ressortissants de l'Union, la liberté de circulation et le droit d'établissement dont les corollaires sont :

- s'agissant de la liberté de circulation :
 - l'abolition entre les ressortissants des Etats membres de toute discrimination fondée sur la nationalité, en ce qui concerne la recherche et l'exercice d'un emploi, à l'exception des emplois dans la Fonction Publique ;
 - le droit de se déplacer et de séjourner sur le territoire de l'ensemble des Etats membres ;
 - le droit de continuer à résider dans un Etat membre, après y avoir exercé un emploi ;
- s'agissant du droit d'établissement : l'accès aux activités non salariées et leur exercice, ainsi que la constitution et la gestion d'entreprises, dans les conditions définies par la législation du pays d'établissement pour ses propres ressortissants, sous réserve des limitations justifiées par des

raisons d'ordre public, de sécurité publique et de santé publique.

Les rapports et recommandations, ainsi que les projets de textes issus des ateliers ont été, à l'exception de ceux relatifs aux Experts-Comptables, examinés par des Conseils sectoriels de Ministres. Ainsi se sont réunis :

- les Ministres de la Santé, le 29 septembre 2005,
- les Ministres en charge des Architectes, le 28 octobre 2005,
- les Ministres de la Justice, le 25 novembre 2005.

Le Conseil des Ministres statutaire, saisi du dossier a, lors de sa session du 16 décembre 2005, adopté deux Directives sur la libre circulation et l'établissement des Médecins et des Architectes.

Le chantier suit son cours, sur les projets de textes relatifs aux Avocats et aux Experts-Comptables, ainsi que sur les dossiers afférents aux autres professions libérales.

■ L'état des lieux effectué en 2004, en ce qui concerne **l'accès aux institutions publiques d'enseignement supérieur des Etats membres**, avait révélé des écarts importants entre les droits payés à l'entrée des diverses institutions.

Afin de remédier à cette situation qui constitue une entrave à la liberté de circulation de la jeunesse dans l'Union, la Commission avait élaboré un dossier qu'elle avait soumis au Conseil sectoriel des Ministres chargés de l'Enseignement Supérieur.

Le projet de Directive examiné et approuvé par ce Conseil a été adopté par le Conseil des Ministres statutaire, le 16 septembre 2005.

■ Les travaux sur **l'institution d'un visa communautaire pour les personnes non-ressortissantes de l'UEMOA et de la CEDEAO** se

sont inscrits dans la perspective de l'harmonisation et de la simplification des procédures administratives relatives aux conditions d'entrée et de séjour des intéressés dans l'espace de l'Union.

Ce chantier demeure en cours d'exécution.

- **La construction de postes de contrôle juxtaposés aux frontières des Etats membres de l'Union** vise, comme objectif fondamental, la levée des entraves non-tarifaires aux échanges commerciaux et, d'une manière plus générale, à la libre circulation des personnes et des biens.

La réalisation du poste de contrôle juxtaposé de la frontière entre le Burkina Faso et le Togo se trouve dans une phase avancée.

Les travaux de construction de postes de contrôle en matériaux préfabriqués, de part et d'autre de la frontière entre le Burkina Faso et le Niger, respectivement sur les sites de Kantchari et de Makalondi, sont dans leur phase finale.

Les travaux de construction de hangars couverts à Kantchari et à Makalondi sont achevés. Le montage des panneaux, ainsi que les travaux relatifs à l'électricité et à l'adduction d'eau, sont en cours. La réception des ouvrages est attendue incessamment.

2.5- Au titre des politiques sectorielles

2.5.1 Energie

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de la Politique Energétique Commune (PEC), ont été réalisées des missions auprès des Partenaires au développement de l'Union, et organisées diverses rencontres, notamment :

- la tenue d'un atelier sur le processus de mise en place des agences nationales de maîtrise de l'énergie ;
- la poursuite des activités de la seconde phase du programme de mise en place d'un système de planification énergétique

intégrée, avec l'acquisition d'équipements informatiques pour les points focaux nationaux et pour la Commission de l'UEMOA (micro-ordinateur, imprimante et onduleur) et l'organisation d'une mission de sensibilisation dans les Etats membres ;

- la tenue, en décembre 2005, d'une réunion de concertation des régulateurs des services publics des Etats membres de l'UEMOA, en vue de faire l'état des lieux de la régulation dans l'Union et de définir un programme d'actions ;
- l'organisation, à Bamako, (Mali), en mai 2005, du forum conjoint CEDEAO/UEMOA, sur l'accès des populations rurales et périurbaines aux services énergétiques ;
- la poursuite, dans le domaine de la coopération internationale, régionale et sous-régionale, d'actions conjointes avec la CEDEAO, le Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF) dans le domaine de l'énergie ;
- le démarrage du Programme Régional Biomasse-Energie (PRBE) financé par le Royaume des Pays Bas à hauteur de 2 468 285 € sur une durée de trois (3) ans.

2.5.2 Mines

La Commission a, dans le cadre de la Politique Minière Commune de l'Union, initié les actions suivantes :

- la création d'un système d'informations géo minières (SIG_UEMOA), en relation avec le projet «Système d'Informations Géo scientifiques de l'Afrique (SIG Afrique)» ;
- l'élaboration des projets de Règlements d'exécution du Code Minier Communautaire (CMC) ;

- la réalisation d'une mission circulaire, en vue de l'élaboration d'un programme d'incitation à la recherche et à l'exploitation pétrolières.

2.5.3 Industrie et artisanat

Les actions entreprises par la Commission dans ce domaine, se sont inscrites dans le cadre de la Politique Industrielle Commune de l'Union.

La Commission a, dans cette optique, poursuivi ses travaux sur la mise en œuvre du programme pour la mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité au sein de l'UEMOA (Programme Qualité UEMOA).

Elle a élaboré un projet de Règlement portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA, qui a été adopté par le Conseil des Ministres, à sa session du 04 juillet 2005.

La Commission a, également, organisé la première édition de la Journée Spéciale Qualité UEMOA, avec une remise de prix, participé à des rencontres sur la promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (PME) au sein de l'Union et tenu un atelier de validation de la stratégie de financement du Programme de restructuration et de mise à niveau de l'industrie des Etats membres de l'Union.

La mobilisation des ressources nécessaires auprès des partenaires, pour la mise en œuvre du projet sur le développement et la promotion des exportations des produits de l'artisanat, et une participation active à l'organisation du Salon International de l'Artisanat de la Femme (SAFEM), ont constitué les principaux axes des activités de la Commission, dans le secteur de l'artisanat.

2.5.4 Agriculture, élevage et pêche

2.5.4.1 Compétitivité des filières agricoles

La Commission a finalisé trois études initiées en 2004, sur :

- la compétitivité des filières agricoles ;
- la mise en place des cadres de concertation sur les filières ;
- la mise en place du dispositif pour la préparation des négociations commerciales internationales sur l'agriculture.

Ces études ont permis d'identifier les filières agricoles prioritaires au niveau régional, et de définir des stratégies pour leur développement. Elles ont, en outre, aidé à la conception de structures de concertation entre les acteurs publics et privés intéressés par ces stratégies, dans la perspective de la préparation de négociations commerciales internationales sur l'agriculture.

2.5.4.2 Mise en place du Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA)

Un atelier régional s'est tenu à Bamako, du 10 au 12 octobre 2005, sur les conclusions de l'étude réalisée par la Commission, sur la création du Fonds Régional de Développement Agricole.

Par ailleurs, la Commission a élaboré un Acte additionnel portant création du Fonds Régional de Développement Agricole et un Règlement fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement dudit Fonds. Ces projets de textes juridiques feront l'objet d'adoption par les Instances de décision de l'Union, au cours de l'année 2006.

2.5.4.3 Concertation avec les Organisations Intergouvernementales

Les Organisations Intergouvernementales de la sous-région, œuvrant dans le secteur agricole, à savoir la Conférence des Ministres chargés de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest et du Centre (CMA/AOC), la CEDEAO, le CILSS, le Centre Régional Africain de Technologie (CRAT), le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF) et l'UEMOA, ont tenu, en mai 2005, une rencontre de concertation. Elles ont examiné à

La Commission a élaboré un Acte additionnel portant création du Fonds Régional de Développement Agricole et un Règlement fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement dudit Fonds.

cette occasion, les résultats d'une étude portant sur l'évaluation de la phase I et l'identification de la phase II de leur programme commun d'actions.

2.5.4.4 Projet sur le développement d'un marché régional des intrants

Initié par le Centre International pour la Fertilité des Sols et le Développement Agricole (IFDC), en collaboration avec l'UEMOA, la CEDEAO et l'ensemble des acteurs du marché des intrants agricoles de la sous-région, ce projet vise à créer un cadre favorable au développement d'un marché régional privé des intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires et vétérinaires).

La Commission a organisé un atelier sur le principe de l'harmonisation des législations nationales relatives aux intrants agricoles.

Elle a, en outre, procédé à la réalisation de diverses études sur le fonctionnement des marchés des intrants agricoles ouest africains. Ces études ont porté sur :

- « l'analyse des mécanismes et résultats des systèmes de passation de marchés d'approvisionnement des intrants agricoles coton en Afrique de l'ouest : étude de cas de cinq pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal et Togo) » ;
- « l'analyse de l'impact économique de la diminution du taux cumulé de fiscalités appliquées à l'urée en Afrique de l'ouest : étude de cas de 4 pays de l'Union (Bénin, Burkina Faso, Mali et Togo) ».

2.5.4.5 Harmonisation des législations dans le domaine des médicaments vétérinaires

L'action de la Commission, dans ce domaine, a été marquée par la validation, dans le cadre d'un atelier régional, de deux études relatives à l'harmonisation des législations des Etats membres et à l'audit des laboratoires de contrôle de qualité.

L'atelier a permis le parachèvement de divers projets de textes communautaires relatifs à la mise en place du dispositif central d'autorisation

de mise sur le marché des médicaments vétérinaires et du réseau de laboratoires de contrôle de qualité des médicaments vétérinaires.

Ces projets de textes seront soumis à l'appréciation des Ministres en charge de l'Elevage, au sein des Etats membres, avant la saisine du Conseil des Ministres statutaire.

2.5.4.6 Programme triennal pour le développement du secteur de la pêche

Ce programme s'inscrit dans le cadre du programme triennal de la Politique Agricole de l'Union. Sa mise en œuvre s'est poursuivie en 2005, à travers la réalisation de deux études sur la constitution d'un Comité d'harmonisation des législations sur la pêche et la définition de plans d'aménagement concerté des pêches. Ces études ont été suivies de la tenue d'ateliers de validation.

2.5.4.7 Mise en œuvre de la composante régionale du Programme Spécial Régional pour la Sécurité Alimentaire (PSRSA)

Dans ce domaine, ont été réalisées des études nationales sur les volets phytosanitaire, zoosanitaire, sécurité sanitaire des aliments, ainsi que sur les mesures tarifaires, non tarifaires et fiscales appliquées à la production et au commerce des produits agricoles, dans les huit Etats membres de l'UEMOA, sous la supervision technique de la FAO.

Par la suite, ont été effectuées, par des coordonnateurs régionaux, des synthèses prenant en compte la dimension globale des volets phytosanitaire, zoosanitaire et sécurité sanitaire des aliments.

Ces travaux se sont poursuivis à travers des ateliers nationaux et une réunion régionale et ont débouché sur des projets de textes communautaires d'harmonisation qui seront soumis aux Instances de l'Union.

La Commission s'est, en outre, attelée à la formation de formateurs au plan régional, dans les secteurs suivants :

- techniques d'inspection/certification de la

qualité et d'analyse des produits alimentaires ;

- contrôle, lutte phytosanitaire et surveillance des productions végétales ;
- diagnostic des maladies animales, notamment transfrontalières.

Elle a, enfin, obtenu la fourniture d'équipements préliminaires aux Institutions nationales spécialisées, en vue de renforcer et d'améliorer les capacités techniques des laboratoires officiels de contrôle, pour l'analyse des denrées alimentaires et l'application des mesures phyto et zoosanitaires.

2.5.5 Environnement

2.5.5.1 Processus de formulation de la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (PCAIE)

La Commission a entrepris de poursuivre le processus de formulation de la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement, entamé depuis 2002.

Elle a retenu de réaliser, dans ce cadre, une étude couvrant, non seulement les huit Etats membres de l'Union, mais aussi trois pays de la CEDEAO : le Ghana, la Guinée et le Nigéria.

En prélude à cette étude, une mission circulaire préparatoire a été organisée, du 11 avril au 6 août 2005, dans les 11 pays intéressés.

Les objectifs visés par cette mission circulaire étaient :

- l'invitation des différents acteurs à s'impliquer activement dans le processus ;
- l'échange avec les responsables concernés sur les termes de référence de l'étude et les attentes de l'UEMOA à l'égard des Administrations en charge de l'environnement.

Le Bureau d'études Alliance Hylea International/Groupe Polygone a été sélectionné pour la réalisation de l'étude dont le rapport

provisoire a été déposé à la fin du mois de novembre 2005.

A l'occasion de l'étape d'Abuja (Nigeria), la mission a tenu une séance de travail avec le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO, qui a mandaté la Commission de l'UEMOA pour rechercher le financement complémentaire nécessaire à l'élargissement de l'étude à d'autres Etats, notamment le Cap Vert, la Gambie, le Liberia et la Sierra Leone.

2.5.5.2 Mise en œuvre du projet sous-régional sur l'harmonisation de la réglementation et des mécanismes de contrôle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Ce projet, qui bénéficie d'un financement du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, a démarré par la réalisation d'une étude dans les Etats membres de l'UEMOA, ainsi qu'au Cap Vert, en Guinée et en Mauritanie. Cette étude a abouti à l'adoption, par le Conseil des Ministres statutaire, le 04 juillet 2005, à Dakar, d'un Règlement portant harmonisation des réglementations relatives à l'importation, à la commercialisation, à l'utilisation et à la réexportation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et des équipements les contenant.

2.5.5.3 Autres activités spécifiques

La Commission a actualisé et validé les conclusions d'une étude qu'elle avait initiée courant 1999-2000, sur la mise en place d'un programme régional de lutte contre l'érosion côtière en Afrique de l'Ouest.

Elle a mis à la disposition de la Guinée-Bissau, un Consultant régional, chargé d'appuyer ce pays dans la réalisation d'un document de politique forestière.

Elle a, enfin, apporté son concours à l'aménagement de parcours de transhumance dans le Parc régional du W.

Les cartes thématiques s'analysent comme un ensemble d'outils cartographiques permettant de cerner les disparités et les dysfonctionnements de la région et de proposer des solutions pour y remédier.

Sur le plan sectoriel, le programme contribuera au renforcement de l'intégration économique et de la coopération sous-régionale entre pays membres de l'UEMOA et de la CEDEAO, ainsi qu'au désenclavement des pays de l'hinterland

2.5.6 Aménagement du territoire communautaire

La Commission a organisé, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire communautaire, deux ateliers et un séminaire.

Les ateliers tendaient, l'un à des réflexions susceptibles de favoriser des échanges d'informations et d'expériences sur la politique d'aménagement du territoire au sein de l'Union, l'autre à la validation de cartes thématiques en aménagement du territoire.

Les cartes thématiques s'analysent comme un ensemble d'outils cartographiques permettant de cerner les disparités et les dysfonctionnements de la région et de proposer des solutions pour y remédier.

Le séminaire s'est tenu autour de la sensibilisation et de la mise en place d'un réseau des acteurs du processus d'aménagement du territoire communautaire.

Il a eu pour objectif de constituer une plate-forme pour faciliter la circulation d'informations, l'échange d'expériences et le partage d'initiatives entre les différents acteurs du secteur de l'aménagement.

2.5.7 Infrastructures des transports routiers

2.5.7.1 Programme routier 1

Ce programme constitue une déclinaison du Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routier (PACITR). Il vise la réhabilitation des sections du corridor Bamako-Ouagadougou-Accra qui relie les pays enclavés en direction du port de Tema au Ghana. Il prévoit, en outre, la réalisation de diverses actions de facilitation du transport et du transit routiers inter-Etats sur ce corridor qui traite actuellement près de 30 % du trafic de transit des pays enclavés de la zone (Burkina Faso, Mali et Niger).

Sur le plan sectoriel, le programme contribuera

au renforcement de l'intégration économique et de la coopération sous-régionale entre pays membres de l'UEMOA et de la CEDEAO, ainsi qu'au désenclavement des pays de l'hinterland.

Sur le plan spécifique, le programme vise à :

- améliorer le désenclavement des pays sans façades maritimes (Burkina, Mali et Niger) ;
- promouvoir les activités économiques et le développement du secteur privé ;
- réduire les coûts généralisés des transports, grâce aux actions et mesures de facilitation du transit et des transports routiers ;
- améliorer la durabilité des investissements routiers par le contrôle des charges à l'essieu ;
- renforcer les capacités des parties prenantes au PACITR.

La mise en œuvre du programme s'est opérée, en 2005, à travers des études, des ateliers et diverses réunions, dont celle des Experts et des Ministres en charge des Infrastructures et des Transports dans les Etats membres, tenue du 10 au 14 octobre 2005, à Ouagadougou, sur la charge à l'essieu des véhicules lourds du transport de marchandises.

Les Ministres chargés des Infrastructures et des Transports ont, à cette occasion, examiné et approuvé un projet de Règlement sur l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle des gabarits, poids et charges à l'essieu des véhicules lourds de transport routier de marchandises dans les Etats membres de l'UEMOA.

Le Conseil des Ministres statutaire a adopté ce projet de texte communautaire, lors de sa session du 16 décembre 2005.

La mise en œuvre du Règlement permettra d'harmoniser les normes et les procédures de contrôle de l'application de ces normes, en matière de limitation des dimensions de gabarit, de poids et de charge à l'essieu, au sein de l'Union.

Elle devrait, en outre, assurer une meilleure protection du patrimoine routier, ainsi que l'amélioration des facilitations de transport et de transit inter-Etats sur le réseau communautaire.

2.5.7.2 Programme d'aménagement routier et de facilitation des transports sur le corridor Bamako-Dakar par le sud (Bamako-Kati-Kita-Saraya-Kédougou-Kaolack-Dakar)

Ce programme répond aux objectifs ci-après :

- contribuer au renforcement de l'intégration économique et de la coopération sous-régionale des pays membres de l'UEMOA et de la CEDEAO et au désenclavement des Etats de l'hinterland ;
- créer une liaison routière permanente par le sud, d'un bon niveau de service, entre le Sénégal et le Mali, en vue de réduire les coûts des transports et de promouvoir les échanges économiques entre les deux pays ;
- réduire les coûts des transports, grâce aux actions et mesures de facilitation du transit et des transports routiers entre les deux pays ;
- améliorer la durabilité des investissements par le contrôle des charges à l'essieu ;
- améliorer les conditions de vie des populations de la zone du projet, en réduisant les distances de transport pour l'approvisionnement en eau potable et en relevant l'indice d'accessibilité aux services de base.

Dans le cadre du programme, ont été principalement réalisés, en 2005, une mission d'évaluation, un atelier et une table ronde de bailleurs de fonds.

2.5.7.3 Facilitation des transports routiers

Sur recommandation des Experts des Etats membres de l'Union, les Ministres chargés des Infrastructures et des Transports ont approuvé, le 14 octobre 2005, un projet de Directive et deux projets de Décisions.

Le projet de Directive était relatif à la réduction des points de contrôle sur les axes routiers inter-Etats de l'Union, tandis que les projets de Décisions avaient trait, l'une aux modalités pratiques d'application du plan régional de contrôle sur les axes routiers inter-Etats de l'UEMOA et l'autre à la création, à l'organisation et au fonctionnement d'un Comité Technique de suivi de la suppression des barrières non-tarifaires.

Les trois projets de textes communautaires ont été adoptés par le Conseil des Ministres statutaire de l'Union, le 16 décembre 2005. Ils visent à fluidifier les trafics sur les axes routiers inter-Etats et à assurer l'effectivité des mesures prises dans ce cadre.

2.5.8 Transports maritimes et activités portuaires

La Commission a organisé, du 29 au 31 mars 2005, un atelier de validation de projets de textes relatifs au cadre juridique des transports maritimes : les projets de textes validés portaient, en l'espèce, sur :

- le cadre institutionnel commun aux Etats membres de l'UEMOA ;
- les dispositions devant régir les activités portuaires en vue d'instaurer, notamment, une saine concurrence dans le sous-secteur ;
- les normes sur la sécurité et la sûreté des services de transport maritime.

La Commission a également organisé, du 12 au 14 décembre 2005, un atelier de validation du rapport d'évaluation des observatoires des

L'année 2005 a vu la consolidation de la mise en œuvre des actions prioritaires du Programme Commun du Transport Aérien des Etats membres de l'UEMOA, adopté le 27 juin 2002

transports internationaux à maillon maritime existant dans les Etats membres de l'Union, ainsi qu'en République de Guinée et au Ghana, dans la perspective de leur fédération autour d'un observatoire sous-régional. Un tel observatoire permettra de disposer de données homogènes pouvant contribuer à une conduite plus efficace de la politique des transports de l'Union.

2.5.9 Transports aériens

L'année 2005 a vu la consolidation de la mise en œuvre des actions prioritaires du Programme Commun du Transport Aérien des Etats membres de l'UEMOA, adopté le 27 juin 2002.

Les travaux initiés par la Commission, en ce sens, ont permis la réunion, le 27 mai 2005, d'un Conseil sectoriel des Ministres chargés des Infrastructures et des Transports. Ce Conseil a examiné et approuvé divers projets de textes sur la réglementation technique de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile, ainsi que sur la création d'un mécanisme communautaire de supervision de la sécurité de l'aviation civile.

Le Conseil des Ministres statutaire a entériné les propositions des Ministres sectoriels, en adoptant le 16 septembre 2005, divers Règlements sur la sûreté et la sécurité de l'aviation civile, au sein des Etats membres de l'Union.

La Commission a, enfin, tenu des rencontres de travail avec la Coopération Française, l'Agence Américaine pour le développement et le commerce (USTDA), le Groupe de la BAD et la Commission Européenne, dans le cadre de ses activités relatives au transport aérien.

Les entretiens avec la Coopération Française ont permis aux parties, de faire le point sur l'assistance financière d'un montant de plus d'un million d'Euros consentie par la France, dans la mise en œuvre des actions prioritaires du Programme commun du transport en général, du projet COSCAP pour la supervision de la sécurité aérienne et du projet de renforcement de la sûreté de l'aviation civile, en particulier.

Les échanges avec l'Agence Américaine pour le développement et le commerce ont débouché sur la signature d'une Convention de subvention d'un montant de 350.000 dollars US destinée à financer une étude de faisabilité sur le fonctionnement et le financement de l'Agence communautaire de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile des Etats membres de l'UEMOA.

Les discussions avec la BAD et la Commission Européenne ont débouché sur l'octroi au projet COSCAP, de subventions d'un montant de 1,9 millions de dollars US par la BAD et de 500.000 Euros par la Commission Européenne.

2.5.10 Télécommunications

La Commission a organisé deux ateliers sur la validation des textes relatifs à l'harmonisation des cadres législatif et réglementaire des télécommunications dans l'UEMOA, et la mise en place des structures de concertation entre acteurs du secteur des télécommunications au sein de l'Union (Comité des régulateurs de télécommunications et Conférence des opérateurs et fournisseurs de services de télécommunications).

Ces ateliers ont été suivis de la réunion d'un Conseil sectoriel des Ministres chargés des Télécommunications, le 2 décembre 2005, à Ouagadougou.

Cette réunion a permis l'examen des projets de textes communautaires susvisés, lesquels seront soumis au Conseil des Ministres statutaire.

2.5.11 Santé des populations

La Commission a organisé, respectivement le 27 janvier 2005 et le 28 septembre 2005, la troisième et la quatrième réunion des Ministres de la Santé de l'Union.

A l'ordre du jour de ces réunions, figuraient :

- l'examen d'un avant-projet de Règlement sur l'harmonisation de la réglementation et de la coopération pharmaceutiques dans l'Union, ainsi que l'avant-projet de

Directive précitée sur la libre circulation et l'établissement des Médecins ressortissants des Etats membres de l'Union ;

- l'adoption d'une stratégie régionale de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA dans l'UEMOA.

La Commission a, en outre, réalisé une mission circulaire dans les Etats membres de l'Union, en vue d'évaluer leurs besoins en matière de santé.

Elle a, enfin, organisé un atelier de validation d'une étude qu'elle avait initiée sur la fiscalité des médicaments.

2.5.12 Enseignement supérieur et formation professionnelle

Au cours de l'année 2005, la Commission a poursuivi l'exécution de son programme de soutien à la formation et à la recherche de l'excellence.

Elle a, en outre, finalisé une étude sur l'enseignement supérieur, adopté le projet d'appui subséquent et réalisé une autre étude sur la mise en place d'un système régional d'informations sur les questions sociales.

La Commission a, enfin, fait procéder à la réalisation d'une étude sur la création d'un cadre tripartite de dialogue social dans les Etats membres de l'UEMOA et démarré une étude sur la maintenance et la gestion durable des infrastructures sociales dans l'Union.

2.5.13 Promotion de la femme

L'année 2005 a été principalement marquée par la mise en place d'un réseau des femmes opératrices économiques des Etats membres de l'Union et l'organisation d'un voyage d'étude au profit des intéressées.

Les antennes nationales du réseau des femmes opératrices économiques ont été installées dans six des huit Etats membres.

Le voyage d'étude a été, quant à lui, organisé à

Agadir (Maroc), avec l'appui de la BID, au profit de 16 femmes opératrices économiques exerçant dans le domaine de la transformation des produits agro-alimentaires locaux.

La Commission a, en outre, poursuivi sa politique de formation « en genre » : cette formation a été dispensée en 2005, à l'attention des décideurs et concepteurs des politiques de développement de 3 pays pilotes : le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

La Commission a, également, procédé au suivi du Protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits de la femme, qui a été ratifié par quatre Etats membres de l'UEMOA et est entré en vigueur le 25 novembre 2005.

2.5.14 Arts et culture

La Commission a procédé à la réalisation d'une étude sur l'identification d'un pôle et l'élaboration d'un programme de formation aux métiers de l'image et du son au sein de l'UEMOA.

Elle a, en outre, participé à diverses rencontres internationales intéressant la culture. Il s'agit, notamment, de la Table ronde de Cotonou, sur la création d'une Commission Africaine de l'audiovisuel et du cinéma, du forum de Bamako sur le thème « culture et développement » et de la 5^{ème} édition de CLAP IVOIRE International, concours de court métrage, destiné aux débutants et aux amateurs.

La Commission a, enfin, apporté son appui à diverses manifestations culturelles d'envergure internationale, à travers des subventions et des prix.

2.6 - Au titre du financement et des interventions de l'Union

2.6.1 Financement de l'Union

2.6.1.1 Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS)

Le Traité de l'UEMOA a prévu, en son article 58, un système transitoire pour la compensation des moins-values de recettes douanières subies par certains Etats membres, du fait de la mise en place de l'Union douanière.

La mise en œuvre de ce système a conduit à l'institution du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS), à travers les dispositions de l'article 16 de l'Acte additionnel n° 04/96 du 10 mai 1996.

La situation financière de l'UEMOA s'est ainsi trouvée étroitement liée au mécanisme du PCS, dont l'Union tire l'essentiel de ses ressources. Du 1^{er} juillet 1996 au 31 décembre 2005, le montant du PCS reversé à l'Union par ses Etats membres s'est élevé à 206 096 930 496 francs CFA, dont 27 447 455 280 francs CFA pour l'exercice 2005.

Le contrôle de l'assiette et de la perception du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS), ainsi que des opérations relatives aux moins-values de recettes douanières, a constitué une activité importante pour la Commission, en 2005.

Ce contrôle a permis de constater, entre autres, que certains Etats membres ont réduit de manière sensible l'assiette du PCS, en accordant indûment des exonérations pour certains régimes et produits.

Lors de la session extraordinaire qu'elle a tenue à Niamey, le 23 décembre 2005, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union s'est préoccupée des dysfonctionnements apparus dans la mise en œuvre du mécanisme du PCS, depuis quelques années.

La Conférence s'est particulièrement inquiétée des retards survenus dans les versements du

PCS, attendus des Etats membres.

2.6.1.2 Mobilisation des ressources extérieures

Le montant total des recettes extraordinaires (subventions et aides extérieures) mobilisées, au titre de l'exercice 2005, s'est élevé à 1 234 616 068 francs CFA, sur des prévisions de 6 648 070 265 francs CFA et ce, du fait, notamment, des lenteurs enregistrées dans les décaissements des fonds attendus.

2.6.2 Interventions de l'Union

2.6.2.1 Affectation des ressources du PCS

Les ressources du PCS ont été affectées comme suit, pour l'exercice 2005 :

- budget de fonctionnement et d'équipement des Organes de l'Union : 11 307 724 143 francs CFA ;
- dotation du Fonds de compensation des moins-values de recettes douanières : 15 139 731 137 francs CFA ;
- dotation partielle du Fonds Fiduciaire créé avec la FAO, pour la mise en œuvre du Programme Spécial Régional pour la Sécurité Alimentaire (PSRSA) : 1 000 000 000 francs CFA.

2.6.2.2 Versements compensatoires des moins-values de recettes

En application des dispositions précitées du Traité de l'UEMOA, des versements compensatoires d'un montant total de 126 811 410 938 francs ont été effectués au profit des Etats membres de 1998 à 2005.

Les paiements opérés pour lesdits Etats, en 2005, se sont élevés à un montant global de 15 139 875 629 francs CFA, se décomposant comme suit :

N°	Etats membres	Montants (en F CFA)
1	Bénin	1 650 000 000
2	Burkina Faso	3 150 000 000
3	Côte d'Ivoire	151 783 321
4	Guinée-Bissau	0
5	Mali	4 562 000 000
6	Niger	2 200 000 000
7	Sénégal	2 210 000 000
8	Togo	1 216 092 308
	Total	15 139 875 629

2.6.2.3 Mise en œuvre du Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR)

En exécution des orientations définies par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, lors de sa session du 10 janvier 2004, à Niamey, le Conseil des Ministres a adopté le 9 décembre 2004, un programme minimum d'intervention du FAIR, pour la période 2004-2006.

Le FAIR devrait, dans le cadre dudit programme, contribuer à :

- la réalisation d'actions concrètes, sur le terrain, en faveur des populations ;
- une meilleure lisibilité du processus d'intégration de l'UEMOA ;
- une manifestation plus éclatante de la solidarité entre les Etats de l'Union.

Sous l'impulsion de la Commission de l'UEMOA, les Etats membres ont adressé à la BOAD des requêtes relatives à leurs projets prioritaires respectifs.

Le 10 novembre 2005, une rencontre entre la Commission et la BOAD a permis de faire, comme suit, le point sur l'état d'avancement des projets :

- le projet du Burkina Faso a fait l'objet d'une évaluation technico-économique et environnementale, en août 2005. Il a été présenté au Conseil d'Administration de la BOAD qui l'a approuvé à sa séance du 14 décembre 2005 ;
- sept autres projets, dont les études sont,

soit à réaliser, soit à actualiser, seront évalués au fur et à mesure de leur maturité.

Le FAIR participera, aux côtés de la BOAD, au financement des projets par voie de :

- bonification d'intérêts des prêts des projets des huit Etats ;
- paiement de la contrepartie nationale pour les huit Etats.

2.7- Au titre du Programme Economique Régional (PER)

Les activités de coordination du programme, assurées par la Commission, se sont principalement articulées autour de la préparation de la Table ronde des bailleurs de fonds.

Pour faire face aux actions prévues au titre de cette Table ronde, un budget de 400 millions de francs CFA a été arrêté par le Comité de pilotage du PER et approuvé par les Chefs d'Institution. La contribution de la Commission à ce budget s'élève à 100 millions de francs CFA. Celles de la BOAD et de la BCEAO sont, respectivement, de 200 millions et 100 millions de francs CFA.

Les actions réalisées se présentent comme suit :

- tenue, du 10 au 11 août 2005, d'une réunion du Comité de pilotage, dont l'objectif était d'examiner le dossier de base provisoire, élaboré par le bureau d'études AFID-Consultance. Cette rencontre a été élargie, le 12 août 2005, aux Présidents des Comités Nationaux de Politique Economique, en vue de réflexions sur les modalités pratiques d'organisation des ateliers nationaux ;
- organisation des ateliers nationaux, du 29 août au 03 octobre 2005, dans tous les Etats membres. Ces ateliers ont répondu à une décision du Conseil des Ministres demandant au Comité de pilotage de consulter et d'associer les Etats à l'actualisation

Du 1^{er} juillet 1996 au 31 décembre 2005, le montant du PCS reversé à l'Union par ses Etats membres s'est élevé à 206 096 930 496 francs CFA, dont 27 447 455 280 francs CFA pour l'exercice 2005.

Au cours de cette réunion, les Ministres ont recommandé de porter une attention particulière à la situation de la Guinée-Bissau, au renforcement du fonds d'études de la BOAD, en vue de faciliter la réalisation des études de faisabilité des projets régionaux, ainsi qu'à la mobilisation des ressources intérieures, pour montrer l'engagement des Etats membres de l'Union à mettre en œuvre les projets du PER ;

et à la finalisation du programme. Au cours de ces ateliers, les Etats ont voulu s'assurer de la cohérence entre le PER et leurs programmes d'investissements publics. Ils ont, en outre, noté que les coûts afférents à certains projets ont été sous-estimés ;

- organisation d'un atelier régional des Experts sectoriels, du 11 au 12 octobre 2005 à Ouagadougou, suivi, le 13 octobre 2005, d'une réunion des Ministres sectoriels des Etats membres (Ministres chargés des Infrastructures, de l'Agriculture et du Plan) pour valider techniquement le dossier de base et faciliter l'appropriation du programme par les Etats, dans sa phase de mise en œuvre. Au cours de cette réunion, les Ministres ont recommandé de porter une attention particulière à la situation de la Guinée-Bissau, au renforcement du fonds d'études de la BOAD, en vue de faciliter la réalisation des études de faisabilité des projets régionaux, ainsi qu'à la mobilisation des ressources intérieures, pour montrer l'engagement des Etats membres de l'Union à mettre en œuvre les projets du PER ;
- organisation d'une mission conjointe BCEAO-BOAD-COMMISSION auprès des bailleurs de fonds de référence (BAD, Commission Européenne, Agence Française de Développement et Banque Mondiale), pour recueillir leurs avis sur le dossier de base, avant sa finalisation. Cette mission s'est déroulée du 24 novembre au 06 décembre 2005.

2.8- Au titre de la communication

La Commission a mené, en 2005, une campagne d'intensification de l'information, qui visait une plus grande appropriation des réformes de l'Union par les populations des Etats membres.

Elle a, à cet effet, organisé, au cours des mois de janvier et février, quatre séminaires d'information et de sensibilisation des leaders d'opinion sur les enjeux du processus d'intégration de l'UEMOA,

l'Union douanière et la politique agricole, au Bénin, au Burkina Faso, au Mali et au Togo. Le Niger avait abrité ce type de séminaire en janvier 2004, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la création de l'Union.

Ces séminaires ont permis d'atteindre dans les cinq Etats, près de deux cent cinquante leaders d'opinion, issus de groupements agricoles, d'associations de la société civile, des Chambres de commerce et d'organisations syndicales.

La Commission a, par la suite, apporté un appui à certaines structures qui ont organisé des séances de restitution des travaux au profit des membres de leur base respective.

Ces séminaires sont appelés à se poursuivre en 2006, dans les autres Etats membres, à savoir la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Sénégal.

A l'occasion de la tenue de la 9^{ème} réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Niamey, en mars 2005, un séminaire de mise à niveau des membres du Réseau des Journalistes Economiques de l'UEMOA (RJE-UEMOA) a été organisé sur l'évolution des chantiers de l'Union en 2004. Une quarantaine de journalistes des Etats membres ont pris part à ce séminaire, ainsi qu'une dizaine de journalistes des médias internationaux. Tous ces journalistes ont couvert les travaux de la réunion des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le 30 mars 2005.

Quatre séminaires destinés aux communicateurs en langues nationales, ont été ensuite organisés en novembre 2005, au Bénin, au Mali, au Togo et au Niger. Chacune de ces rencontres a regroupé cinquante participants, issus des médias publics et privés, écrits et audiovisuels du pays. Les travaux de ces séminaires ont été centrés sur les enjeux du processus d'intégration de l'UEMOA, les réformes de l'Union en matière fiscale, douanière et commerciale et le renforcement de ses capacités et structures de production. L'objectif de ces travaux était de doter les communicateurs en langues nationales d'outils leur permettant de mieux comprendre le processus d'intégration de l'UEMOA, afin d'animer des canaux d'information en langues nationales dans les médias.

Une campagne de communication multimédia, impliquant les chaînes de radio et de télévision, ainsi que les médias écrits, publics et privés des huit Etats membres, sur l'Union douanière, a été également organisée du 1er au 30 décembre 2005. Elle a comporté la diffusion de spots, d'émissions, de magazines et d'encarts de presse, en français, portugais et dans les langues nationales, sur l'Union douanière.

Par ailleurs, la Commission a procédé, en novembre 2005, à l'ouverture officielle des Centres d'accès aux sites internet de l'UEMOA au Bénin, au Mali et au Togo. Ces Centres étaient déjà fonctionnels depuis le troisième trimestre 2005, de même que celui de la Côte d'Ivoire. Il s'agit de structures destinées à faciliter, dans chaque pays, l'accès aux informations et à la documentation sur l'UEMOA, par internet et sur support papier.

Ces Centres constituent des embryons de Centres d'Information et de Documentation de l'UEMOA. Leur installation est prévue dans tous les Etats membres de l'Union.

La production des supports de communication, notamment du magazine Espace UEMOA, s'est également poursuivie, régulièrement, avec un champ de diffusion élargi, non seulement sur des réseaux câblés et satellitaires internationaux, mais aussi dans des zones où le magazine n'était pas diffusé.

2.9- Au titre des relations avec les Etats membres

Le Président de la Commission a effectué des visites de travail dans l'ensemble des Etats membres de l'UEMOA. Ces visites ont été, pour lui, des occasions privilégiées d'échanges de vues, avec les plus hautes Autorités de l'Union, sur les voies et moyens pour renforcer le processus d'intégration de l'UEMOA et pour exprimer la solidarité de la Commission aux Etats membres, face à certains événements.

2.9.1 Bénin

Le Président de la Commission a été reçu par S.E.M. Mathieu KEREKOU, Président de la République du Bénin, le 4 avril 2005, en marge

de la réunion du Conseil des Ministres statutaire de l'Union.

A cette occasion, le Président de la Commission a fait le point sur l'état d'avancement de la coopération entre l'UEMOA et la CEDEAO. Il a, à la suite du message de S.E.M. Mamadou TANDJA, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, qu'il avait remis à S.E.M. Mathieu KEREKOU, en sa qualité de Président du Conseil de l'Entente, réitéré la demande de cession à l'Union des biens immobiliers de l'ex-Communauté Economique du Bétail et de la Viande (ex-CEBV). L'Union envisage, en effet, de procéder à de nouveaux investissements sur le site de l'ex-CEBV, à Ouagadougou.

Le Président de la Commission a félicité, le 15 juillet 2005, le Président de la République du Bénin, pour la sagesse qui l'a animé avec S.E.M. Mamadou TANDJA, Président de la République du Niger, pour le dénouement, par la voie de la Cour Internationale de Justice, du différend frontalier entre le Bénin et le Niger. Ce règlement pacifique constitue un exemple de solidarité qui renforce la dynamique d'intégration dans la sous-région, dans un esprit de paix et de dépassement.

2.9.2 Burkina Faso

Le Président du Faso a reçu le Président de la Commission et la délégation du Conseil des Ministres statutaire, le 16 septembre 2005, à Ouagadougou. Ces entretiens ont permis au Président du Faso d'avoir avec ses interlocuteurs, des échanges de vues fructueux sur le recouvrement du PCS, le règlement des compensations des moins-values de recettes douanières, le Programme Economique Régional et sur les chantiers en cours sur la libre circulation des personnes, des biens et des services, ainsi que sur le droit d'établissement dans l'espace communautaire.

Le Président de la Commission a rendu une visite de courtoisie à S.E.M. Paramanga Ernest YONLI, Premier Ministre du Burkina Faso, le 6

Le Président de la Commission a effectué des visites de travail dans l'ensemble des Etats membres de l'UEMOA. Ces visites ont été, pour lui, des occasions privilégiées d'échanges de vues, avec les plus hautes Autorités de l'Union, sur les voies et moyens pour renforcer le processus d'intégration de l'UEMOA et pour exprimer la solidarité de la Commission aux Etats membres, face à certains événements.

juillet 2005, pour lui remettre un chèque d'un montant de 50 millions de francs CFA, à titre de contribution de l'Union aux efforts du Gouvernement Burkinabè, en vue de faire face à la crise alimentaire.

2.9.3 Côte d'Ivoire

Le Président de la Commission a été reçu, en audience, par le Président de la République de Côte d'Ivoire, à plusieurs reprises, en raison de la situation difficile que connaît ce pays.

Ces rencontres ont débouché sur un programme de reversement d'arriérés du PCS par la Côte d'Ivoire.

S.E.M. Laurent GBAGBO a saisi ces opportunités pour exposer sa vision de l'intégration en Afrique de l'Ouest et pour suggérer la tenue d'une Conférence extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement, en vue de réflexions sur les perspectives de l'Union.

Le Président de la Commission a réaffirmé son soutien au processus de paix et sa disponibilité à accompagner la Côte d'Ivoire dans ses efforts de réconciliation nationale et de relance économique.

2.9.4 Guinée-Bissau

En marge de la 15^{ème} session ordinaire du Comité Interparlementaire, à Bissau, du 8 au 19 avril 2005, le Président de la Commission a rencontré, en audiences, S.E.M. Henrique PEREIRA ROSA, alors Président de la République de Guinée-Bissau, ainsi que le Premier Ministre, le Président de l'Assemblée Nationale Populaire et le Ministre de l'Economie et des Finances de l'époque.

Le Président de la Commission a délivré, durant ces audiences, des messages de solidarité, de dialogue et d'appel à la concertation. Il a réaffirmé la disponibilité de l'Union à appuyer la Guinée-Bissau, dans ces moments difficiles.

Dans la perspective des élections présidentielles, en Guinée-Bissau, le Président

de la Commission, sur instructions du Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, a versé une contribution de cent cinquante millions de francs CFA au titre de son organe. Il a, en outre saisi la BCEAO et la BOAD pour le versement par chacune de ces Institutions spécialisées autonomes, de fonds d'un montant de deux cent millions de francs CFA, pour aider à l'organisation du scrutin.

Le Président de la Commission a enfin adressé des messages aux Autorités Bissau Guinéennes pour saluer la transparence, la liberté et l'esprit démocratique qui ont prévalu lors ces élections, qui se sont traduites par la victoire du Président João Bernardo VIEIRA.

2.9.5 Mali

Le Président de la République du Mali, S.E.M. Amadou Toumani TOURE a accordé plusieurs audiences au Président de la Commission. Les grands chantiers de l'Union, l'état de recouvrement du PCS, le règlement des moins-values de recettes douanières et l'état d'avancement du programme des infrastructures routières, ainsi que la construction des postes de contrôle juxtaposés, ont, notamment, été passés en revue, au cours de ces audiences.

Le Président de la Commission s'est, en outre, rendu à Bamako, le 11 juillet 2005, pour remettre un chèque d'un montant de 75 millions de francs CFA au Premier Ministre du Mali, S.E.M. Ousmane Issoufi MAIGA, en guise de contribution de l'Union aux efforts engagés par le Mali pour faire face à la crise alimentaire.

2.9.6 Niger

Le Président de la Commission a effectué de nombreux séjours à Niamey, pour rencontrer le Président de la République du Niger, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, qu'il a tenu constamment informé des activités de son Organe, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route fixée par la lettre du 14 avril 2005 précitée.

Le Président de la Commission a rendu compte au Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, des

démarches entreprises, sur ses instructions, pour soutenir les pays membres confrontés à des crises.

Le Président de la Commission s'est également rendu au Niger, le 13 juillet 2005, pour remettre un chèque de 100 millions de francs CFA au Premier Ministre, S.E.M. Hama AMADOU, comme contribution aux efforts déployés par le Niger pour faire face à la crise alimentaire. A cette occasion, le Président de la Commission a visité une zone rurale touchée par cette crise.

2.9.7 Sénégal

Les audiences, à Dakar, avec le Président de la République du Sénégal, S.E.M. Abdoulaye WADE, ont été des occasions privilégiées pour le Président de la Commission d'avoir des échanges fructueux sur le financement du Programme Economique Régional, déclinaison du NEPAD à l'échelle sous-régionale, la lutte anti-acridienne, la coopération avec l'Union Européenne, et sur les mesures devant assurer l'effectivité du droit d'établissement au sein de l'Union.

Le Président de la Commission a remis, le 3 juillet 2005, à Dakar, au Premier Ministre du Sénégal, S.E.M. Maky SALL, un chèque de 50 millions de francs CFA comme contribution à la campagne lancée par le Gouvernement sénégalais pour faire face à la crise alimentaire.

2.9.8 Togo

Après avoir rendu une visite de courtoisie, le 2 juin 2005, au Président de la République Togolaise, S.E.M. Faure GNASSINGBE, en marge du Sommet de la CEN-SAD, à Ouagadougou, le Président de la Commission s'est rendu à Lomé, du 1^{er} au 3 août 2005, pour une séance de travail avec le Chef de l'Etat du Togo, le Premier Ministre, S.E.M. Edem KODJO, le Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations, Monsieur Payadowa BOUKPESSI, et Monsieur Yendja YENTCHABRE, Ministre du Développement et de l'Aménagement du Territoire.

Les entretiens ont permis de passer en revue les grands chantiers de l'Union et d'explorer des pistes pour la relance de l'économie Togolaise. A ce titre, un accent particulier a été mis sur l'urgence à adopter un Code communautaire des Investissements, les préparatifs pour l'organisation d'un séminaire économique à Lomé, les mécanismes à mettre en œuvre pour le paiement de la dette intérieure du Togo et les perspectives liées à la reprise de la coopération de ce pays avec l'Union Européenne.

2.10 Au titre de la coopération internationale

2.10.1 Coopération avec la CEDEAO

Conformément à la décision instituant la tenue, chaque année, de deux réunions au niveau des Chefs d'Institutions, alternativement à Ouagadougou et à Abuja, la troisième rencontre institutionnelle UEMOA-CEDEAO s'est tenue les 7 et 8 février 2005 à Ouagadougou.

Cette réunion s'est inscrite dans le cadre de la poursuite du renforcement de la convergence entre les deux Organisations. A ce titre, elle a permis d'évaluer les acquis, de faire le point des actions entreprises depuis la rencontre du 5 mai 2004 à Abuja et d'approfondir les différents aspects de la convergence. Les différents chantiers ont été passés en revue : surveillance multilatérale, Union douanière, lutte contre la pauvreté, création de la zone monétaire unique, politiques sectorielles, négociations pour la conclusion des Accords de Partenariat Economique (APE), mise en œuvre du PIR 9^{ème} FED, état d'avancement des actions séparées ou communes.

La coopération avec la CEDEAO a été également marquée par la participation de la Commission aux travaux techniques sur l'harmonisation des Produits Intérieurs Bruts et des Indices de Prix à la Consommation des Etats membres de la CEDEAO, ainsi qu'à une réunion technique sur les échanges de données entre les Organisations de la sous-région et à une réunion du Comité de pilotage du projet ECOSTAT.

La Commission entretient,

La Commission entretient, enfin, un partenariat fructueux avec la CEDEAO, dans le cadre du volet énergie du NEPAD et dans la mise en œuvre du projet d'interconnexion des réseaux électriques de l'Afrique de l'Ouest (Projet WAFP = West Africa Power Pool).

enfin, un partenariat fructueux avec la CEDEAO, dans le cadre du volet énergie du NEPAD et dans la mise en œuvre du projet d'interconnexion des réseaux électriques de l'Afrique de l'Ouest (Projet WAFP = West Africa Power Pool). Les deux Organisations ont signé, en ce sens, une Convention pour la mise en œuvre d'actions conjointes dans le domaine de l'énergie.

2.10.2 Coopération avec l'Union Européenne

Le Président de la Commission de l'UEMOA a, dans l'optique du renforcement de la coopération entre l'UEMOA et l'Union Européenne, effectué une visite de travail au Siège de la Commission Européenne, en avril 2005.

Le Président de la Commission de l'UEMOA a, à cette occasion, remis au Président de la Commission Européenne, un message du Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, relatif au Programme Economique Régional et aux infrastructures ferroviaires.

Il a eu, par la suite, avec les Autorités de la Commission Européenne et de la Banque Européenne d'Investissement, des entretiens, qui ont permis de dégager des accords de principe sur :

- un élargissement du champ régional de la coopération ;
- une participation de l'Union Européenne à la Table ronde des bailleurs de fonds pour le financement du PER ;
- un recours possible à l'aide budgétaire, sur la base d'une réaffectation des ressources, notamment sur le devis-programme ;
- l'instauration d'un dialogue politique aux différents échelons de la coopération ;
- une réévaluation des mécanismes découlant de l'Accord de Cotonou sur les

facilités d'investissement accordées par les Banques ;

- une enveloppe budgétaire intégrant les enveloppes nationales et les fonds régionaux, en vue de faciliter les investissements à caractère régional ;
- une prise en compte de la dimension «développement et investissement» dans les négociations sur les APE.

La Commission a également tenu, avec la Délégation de la Commission Européenne à Ouagadougou, des réunions qui ont offert l'opportunité d'échanges de vues sur des questions liées à la coopération entre l'UEMOA et l'Union Européenne, notamment dans son volet relatif à la mise en œuvre du Programme d'Appui Régional à l'Intégration (PARI) et du Programme Indicatif Régional à l'Intégration (PIR) gème FED.

L'exécution du Programme d'Appui Régional à l'Intégration a été marquée, en 2005, par deux faits majeurs :

- les évaluations finales du PARI II et du PARI Secteur Privé ;
- la signature d'un avenant à la Convention de financement PARI II ; le reliquat de 3,6 millions d'Euros disponible sur cette Convention a été affecté à la résorption partielle des arriérés de paiement de moins-values de recettes douanières dus par la Commission de l'UEMOA à certains Etats membres (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal), selon une clé de répartition allouant 25% de l'enveloppe aux trois pays enclavés et 12,5% aux deux autres.

Par ailleurs, deux réunions du Comité Technique de Suivi (CTS) du Programme ont été tenues en juin 2005, à Dakar, et en novembre 2005, à Bamako. Au cours de ces réunions, le point a été fait sur :

- l'application des réformes communautaires dans les Etats ;
- l'exécution technique et financière du Programme d'appui de l'Union Européenne. La rencontre du mois de novembre 2005 correspondait à la dernière réunion du CTS. Elle a permis de faire sur la mise en œuvre du PARI, un rapport général insistant sur la nécessité d'en pérenniser les acquis.

En ce qui concerne le PIR gème FED, la Commission de l'UEMOA a participé à des discussions tripartites impliquant, outre l'UEMOA, l'Union Européenne et la CEDEAO, autour de la proposition de financement du projet principal du secteur « intégration économique et commerce-IEC » doté de 105 millions d'Euros. Les entretiens en cette matière ont privilégié une stratégie devant permettre de :

- simplifier le montage du projet ;
- rééquilibrer l'enveloppe financière au bénéfice de l'UEMOA, par rapport à la CEDEAO ;
- parvenir à un accord entre les deux Organisations régionales et la Commission Européenne, sur les divers volets du PIR.

La Commission a, enfin, participé aux travaux de la réunion de revue à mi-parcours de la coopération régionale, tenue par la Commission Européenne avec l'Afrique de l'Ouest à Bruxelles, le 25 octobre 2005. Ces travaux ont permis :

- d'examiner la cohérence entre la stratégie proposée, les besoins de la Région Afrique de l'Ouest et les initiatives de la Commission Européenne ;
- d'approuver le rapport conjoint sur cette stratégie.

A l'issue des travaux, la stratégie de coopération régionale a été validée.

2.10.3 Coopération avec la France

Le Président de la Commission a effectué, à Paris, en avril 2005, une mission au cours de laquelle il a eu des échanges de vues avec des représentants de l'Agence Française de Développement, de la Direction Générale du Trésor et des Politiques Economiques, de l'Elysée et du Quai d'Orsay.

La France a réaffirmé à cette occasion, son appui à l'UEMOA, auprès de l'Union Européenne, ainsi que son soutien au Programme Economique Régional et à la promotion du marché financier de l'UEMOA.

Les Autorités Françaises ont également annoncé la mise à la disposition de l'Union, d'une subvention annuelle de 20 millions d'Euros, pour compter de 2005.

Cet engagement s'est traduit par la signature, le 28 décembre 2005, d'une Convention de financement entre l'UEMOA et l'Agence Française de Développement.

La Commission a enfin poursuivi, au cours de l'année 2005, la mise en œuvre du Fonds de Solidarité Prioritaire mis en place par la Coopération Française, en appui au processus d'intégration de l'Union.

2.10.4 Coopération avec les Institutions de Bretton Woods

La Commission a participé aux Assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, qui se sont tenues les 16 et 17 avril 2005, puis du 21 au 27 septembre 2005. Elle a pris part, à ces occasions, aux réunions du Comité Monétaire Financier International et du Comité de Développement.

Ces entretiens ont offert à la Commission, l'opportunité de prendre connaissance des grandes priorités définies dans la stratégie à moyen terme du FMI, ainsi que des dispositions en cours pour la mise en place du dispositif relatif à l'initiative du G8 sur l'allègement de la dette.

Les Autorités Françaises ont également annoncé la mise à la disposition de l'Union, d'une subvention annuelle de 20 millions d'Euros, pour compter de 2005

La Commission a également tenu, avec la Délégation de la Commission Européenne à Ouagadougou, des réunions qui ont offert l'opportunité d'échanges de vues sur des questions liées à la coopération entre l'UEMOA et l'Union Européenne, notamment dans son volet relatif à la mise en œuvre du Programme d'Appui Régional à l'Intégration (PARI) et du Programme Indicatif Régional à l'Intégration (PIR) gème FED.

Les Etats-Unis d'Amérique ont apporté à l'UEMOA un appui d'un montant global de 967 600 dollars US

Les séances de travail à Washington et à Ouagadougou avec les économistes-pays et les responsables des Départements Afrique du FMI et de la Banque Mondiale ont permis à la Commission de passer en revue la situation économique et financière de l'Union et de faire le point sur l'état d'avancement des différents chantiers conduits et mis en œuvre avec le concours des deux Institutions internationales.

2.10.5 Coopération avec les autres partenaires

■ Coopération avec la Tunisie

Le Président de la Commission a rencontré, le 30 avril 2005, le Ministre du Commerce, ainsi que le Secrétaire d'Etat aux Affaires Africaines de la République de Tunisie, avec lesquels il a dégagé des perspectives de coopération du double point de vue de :

- la relance des négociations pour la conclusion d'un Accord commercial ;
- l'intensification des échanges entre la Tunisie et l'espace UEMOA, à travers l'ouverture de lignes aériennes, la participation à des foires, ainsi qu'un partenariat dans les domaines agricole, artisanal et bancaire.

■ Coopération avec la Belgique

Une rencontre de travail a eu lieu en avril 2005, entre une délégation de la Commission, conduite par son Président, et le Ministre Belge de la Coopération et du Développement.

Cette rencontre a permis de dégager des convergences de vues sur :

- un soutien de la Belgique pour la consolidation des réformes, ainsi que pour le volet social du processus d'intégration de l'UEMOA, avec un accent particulier sur les aspects « genre » et scolarisation des filles ;
- l'éligibilité de l'UEMOA au volet

multilatéral de la coopération du Royaume de Belgique.

■ Coopération avec l'Allemagne

Le Gouvernement Allemand finance, pour le compte, non seulement des Etats membres de l'UEMOA, mais aussi du Ghana et de la Guinée, un projet visant la mise en place d'un système de métrologie et d'essai dans la région ouest-africaine.

La première phase de ce projet, qui a démarré en 2002, s'est achevée en 2004.

Le Gouvernement Allemand a, en 2005, octroyé une enveloppe d'un million d'Euros pour les travaux de la deuxième phase du projet, dont la durée est de trois ans.

■ Coopération avec le Royaume des Pays-Bas

L'Union a bénéficié d'un appui du Royaume des Pays-Bas, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rationalisation de l'utilisation des combustibles ligneux. Le Royaume des Pays-Bas a, en ce sens, accordé à la Commission, une subvention de 2 468 285 Euros, pour le financement sur une période de trois ans, du Programme Régional Biomasse Energie (PRBE).

■ Coopération avec les Etats-Unis d'Amérique

Les Etats-Unis d'Amérique ont apporté à l'UEMOA un appui d'un montant global de 967 600 dollars US, dans le cadre du lancement de deux études de faisabilité portant respectivement sur :

- l'interconnexion des réseaux ferroviaires des Etats membres de l'UEMOA ;
- la création d'une Agence communautaire de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile desdits Etats.

■ Coopération avec la Banque Africaine de Développement (BAD)

Le Président de la Commission a effectué, au

Siège de la BAD, en avril 2005, une visite de travail qui lui a permis de faire, avec les responsables de la Banque, le point sur l'état d'avancement de projets bénéficiant du soutien de celle-ci.

Figurent au nombre des chantiers évoqués, l'étude de maintenance des infrastructures sociales, les travaux concernant la route Dori-Téra et le Programme routier 1 UEMOA/Ghana.

La question de la contribution de la Banque au financement de l'Observatoire régional de lutte contre la pauvreté a été également évoquée.

■ Coopération avec l'Association des Producteurs de Pétrole Africains (APPA)

L'UEMOA et l'Association des Producteurs de Pétrole Africains (APPA) ont signé, le 28 juillet 2005, un Accord de coopération et de partenariat, dans la perspective :

- de la détermination des modalités d'une contribution des pays de l'APPA à l'approvisionnement des Etats membres de l'UEMOA importateurs de pétrole ;
- du renforcement des capacités des parties, notamment en matière énergétique ;
- d'échanges d'informations dans le domaine des hydrocarbures.

■ Coopération avec l'Organisation Internationale de la Francophonie

Le Président de la Commission a été reçu en audience à Paris, en avril 2005, par le Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, Monsieur Abdou DIOUF.

Les entretiens entre les deux Responsables ont permis de dégager des pistes de coopération autour de quatre principaux axes :

- la relance de l'idée d'une grande bibliothèque francophone ;
- la saisine de l'opportunité de la réunion des Ministres de la Culture et des

Finances de la Zone UEMOA, pour faire le point sur le fonds de garantie ;

- le principe d'un appui à la Guinée-Bissau pour la formation en français ;
- une assistance dans le domaine du renforcement des capacités humaines et institutionnelles de la Commission.

L'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et la Commission ont, par la suite, signé un Protocole d'Accord relatif à la mise en place d'un système intégré de gestion de l'information.

■ Coopération avec la Banque Islamique de Développement (BID)

Le Banque Islamique de Développement et l'UEMOA ont signé le 31 mars 2005, un Protocole d'Accord par lequel la BID apporte une assistance financière, d'un montant de 130 000 000 de francs CFA, à l'Union, en vue du renforcement de ses capacités, dans la mise en œuvre du Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR) et dans la création du Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA).

■ Coopération avec l'Organisation des Nations Unies

L'Union jouit désormais du statut d'observateur auprès du Conseil Economique et Social de l'Organisation des Nations Unies (ECOSOC) qui est l'Organe principal de coordination des activités économiques et sociales de l'ONU et de ses Organismes et Institutions spécialisés. Ce statut lui a été accordé par une Décision en date du 21 juillet 2005, intervenue au cours de ses 34^{ème} et 35^{ème} sessions.

■ Coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)

L'ONUDI a maintenu, en 2005, son appui à l'Union, pour l'exécution du «Programme pour la mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité

pour les Etats membres de l'UEMOA».

Elle a, en outre, financé une étude sur les modalités de mise en œuvre du «Programme de restructuration et de mise à niveau de l'industrie des Etats membres de l'UEMOA». L'ONUDI s'est également engagée à appuyer la Commission dans la mise en œuvre dudit Programme.

L'Union a, en outre, signé, en 2005, des Accords de coopération avec l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), le Centre pour le Développement de l'Entreprise (CDE) et le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement International (CIRAD).

2.11- Au titre de la gestion courante

2.11.1 Organisation administrative

2.11.1.1 Modernisation du système informatique

Les actions initiées à ce titre se sont traduites par la mise à jour des infrastructures « réseaux et électricité » et l'acquisition d'une plate-forme serveur.

La Commission a, en outre, entrepris le renouvellement de son parc de matériel informatique, avec l'acquisition de 176 micro-ordinateurs, pour remplacer les appareils obsolètes existants, d'une part, et la prochaine mise en place d'un logiciel de gestion intégré, d'autre part.

2.11.1.2 Production des comptes administratifs et de gestion

La Commission a transmis à la Cour des comptes, les comptes administratifs des exercices 1996 à 2004.

En 2005, la Cour des comptes a été également saisie des comptes de gestion des exercices 2000 à 2004.

2.11.1.3 Audits

Il est apparu nécessaire, onze ans après la création de l'UEMOA, de procéder à une évaluation de l'organisation et du fonctionnement des services de la Commission, qui en constitue l'Organe exécutif.

Dans ce cadre, ont été initiés en 2004, un audit organisationnel et un audit financier et comptable de la Commission.

Les Cabinets retenus pour ces audits ont déposé leur rapport en 2005.

Conformément aux orientations définies par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, la Commission s'attelle à un examen minutieux de ces documents, dans une perspective de bonne gouvernance et de modernisation de son administration.

2.11.2 Personnel

L'effectif du personnel des Organes de l'UEMOA (Commission, Cour de Justice, Cour des Comptes, Comité Interparlementaire, Chambre Consulaire Régionale) en place en 2005, est de 220 agents. Ce personnel comprend 93 cadres supérieurs, 54 cadres moyens et 73 agents des services généraux.

2.11.3 Budget de l'Union

Le budget général des Organes de l'UEMOA, adopté par le Conseil des Ministres, pour 2005, s'est élevé à 50 135 423 081 francs CFA. Il a été financé sur ressources propres de l'Union à concurrence de 86,74 % et sur des appuis des partenaires au développement pour 13,26 %.

Les dépenses de fonctionnement, d'investissement et d'équipement des Organes de l'Union ont représenté 42,65 % du montant total des crédits autorisés par le Conseil des Ministres.



3. ACTIVITES DES AUTRES ORGANES DE L'UNION

3.1- Au titre du Comité Interparlementaire (CIP)

En application des dispositions de l'article 35 du Traité de l'UEMOA et dans le cadre de la mise en œuvre de son programme, au titre de l'année 2005, le Comité Interparlementaire a mené les activités suivantes :

3.1.1 Réunions statutaires

- *Organisation, du 7 au 12 février 2005 à Bamako, de la première réunion annuelle du Bureau*

Au cours de cette réunion, dont l'objectif était de préparer la première session ordinaire annuelle du Comité, le Bureau a examiné le rapport d'activités présenté par le Président du Comité Interparlementaire.

Il a adopté les projets d'ordre du jour et de programme de travail de la première session ordinaire annuelle du Comité.

En outre, le Bureau a examiné les projets de textes subséquents à la création du Parlement de l'UEMOA.

Enfin, les membres du Bureau ont eu des échanges de vues sur la situation politique, économique et sociale dans les Etats membres de l'Union.

- *Organisation, du 26 juin au 1^{er} juillet 2005 à Bamako, de la 2^{ème} réunion annuelle du Bureau du Comité*

Le Bureau a adopté les projets d'ordre du jour et de calendrier de travail de la 16^{ème} session ordinaire du Comité Interparlementaire, dont il a fixé la date et le lieu.

Par ailleurs, le Bureau a entendu le rapport d'activités du Comité Interparlementaire présenté par son Président et a examiné l'avant-projet de budget 2006 dudit Comité. Il a, en outre, décidé de relancer sa coopération avec le Parlement Européen.

Il a également rencontré, dans le cadre de son Conseil Parlementaire pour la Paix, les différents acteurs politiques de la Guinée-Bissau, en vue d'apporter sa contribution à l'apaisement du climat politique dans ce pays, à la veille de l'élection présidentielle.

3.1.2 Sessions ordinaires

- *Tenue, du 8 au 19 avril 2005 à Bissau, de la 15^{ème} session ordinaire du Comité*

Au cours de cette session, le Comité Interparlementaire, après avoir renouvelé son Bureau, a entendu le rapport général sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union, présenté par le Président de la Commission.

Le Comité a, en outre, élaboré sur les différents chantiers conduits par l'Union, des rapports assortis d'observations et de recommandations à même de consolider les acquis et d'impulser le processus d'intégration dans la sous-région.

Il a également rencontré, dans le cadre de son Conseil Parlementaire pour la Paix, les différents acteurs politiques de la Guinée-Bissau, en vue d'apporter sa contribution à l'apaisement du climat politique dans ce pays, à la veille de l'élection présidentielle.

Le Comité a, enfin, suivi une communication sur les activités du Comité International de la Croix Rouge dans les Etats en situation de conflit armé.

- *Tenue, du 7 au 18 août 2005, à Bamako, de la 16^{ème} session ordinaire du Comité Interparlementaire*

Les travaux de cette 16^{ème} session ont porté sur l'examen du projet de budget 2006 du Comité et sur le rapport d'activités, présenté par son Président. Dans ce cadre, le Comité Interparlementaire a entendu les comptes-rendus des missions d'observation des élections présidentielles qui ont eu lieu au Togo et en Guinée-Bissau.

Par ailleurs, au cours de cette session, le Comité Interparlementaire a suivi une communication sur la BOAD, présentée par le Président de cette Institution, Monsieur Yayi BONI.

En marge de la session, s'est tenue une réunion du Conseil Parlementaire pour la Paix, organe de prévention et de règlement des conflits du

Comité Interparlementaire. Ce Conseil a passé en revue l'évolution de la situation politique dans les Etats membres de l'Union, particulièrement ceux qui traversaient des situations de crise.

Les travaux de la session ont fait l'objet de rapports, de motions et d'une résolution.

Par cette résolution, le Comité Interparlementaire a lancé un vibrant appel à la Communauté internationale, en vue de la reprise de la coopération entre le Togo et l'Union Européenne.

3.1.3 Observation d'élections présidentielles

- *Participation, du 19 avril au 3 mai 2005, à l'observation de l'élection présidentielle au Togo*

Une délégation du Comité Interparlementaire a pris part à l'observation de l'élection présidentielle qui s'est déroulée au Togo, le 24 avril 2005.

- *Mission d'observation de l'élection présidentielle en Guinée-Bissau*

Une délégation du Comité Interparlementaire a participé le 19 juin et le 24 juillet 2005, à l'observation des premier et second tours de l'élection présidentielle, en République de Guinée-Bissau.

- *Mission d'observation de l'élection présidentielle au Burkina Faso*

Une délégation du Comité Interparlementaire a pris part à l'observation de l'élection présidentielle qui a eu lieu le 13 novembre 2005, au Burkina Faso.

Enfin, le Comité Interparlementaire a participé à diverses rencontres Interparlementaires et à des réunions techniques.

3.2- Au titre de la Cour de Justice

Au cours de l'année 2005, les activités de la Cour de Justice se sont développées, tant au plan juridictionnel, qu'aux plans extra-juridictionnel et administratif.

3.2.1 Au plan juridictionnel

La Cour a rendu d'octobre 2004 à novembre 2005 :

- **Trois (03) arrêts, dont un (01) en matière de recours préjudiciel.** Il s'agit des arrêts :

- n° 01/05 du 12 janvier 2005 : la Compagnie Air France C/ le Syndicat des Agents de Voyage et de Tourisme du Sénégal (recours préjudiciel) ;

- n° 02/05 du 12 janvier 2005 : le Groupement de Développement Economique d'Intervention et de Réalisation des Investissements (GDEIRI) C/ la Commission de l'UEMOA ;

- n° 03/05 du 27 avril 2005 : Eugène YAI C/ la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et la Commission de l'UEMOA.

- **Trois (03) ordonnances de référé.** Ce sont les ordonnances :

- n° 09 du 15 octobre 2004 : Mamadou G. LALLOU C/ le Président du jury de l'examen du Diplôme d'Etudes Supérieures en Comptabilité et Gestion Financière (DESCOGEF) du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG) et le CESAG ;

- n° 12 du 03 décembre 2004 : Eugène YAI C/ la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et la Commission de l'UEMOA ;

- n° 05/05 du 02 juin 2005 : Eugène YAI C/ la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et la Commission de l'UEMOA.

- **Une (01) ordonnance de sursis à statuer:** le CESAG C/ Mamadou G. LALLOU.

- **Deux (02) avis consultatifs, à savoir :**

- l'avis n° 01/05 du 17 juin 2005 :

Au cours de l'année 2005, les activités de la Cour de Justice se sont développées, tant au plan juridictionnel, qu'aux plans extra-juridictionnel et administratif.

Interprétation des dispositions des articles 16 in fine, 41 alinéa 1 et 1er du Traité de l'UEMOA ;

- l'avis n° 02/05 du 18 novembre 2005 : Etendue de la compétence de l'Union, dans le cadre de l'harmonisation du contentieux douanier.

3.2.2 Au plan extra-juridictionnel

Le programme « Formation, Information et Sensibilisation sur le Droit communautaire de l'UEMOA » s'est poursuivi.

Ainsi, la Cour de Justice a organisé à Ouagadougou, du 11 au 15 avril 2005, dans le cadre de la commémoration de son 10^{ème} anniversaire, un séminaire régional sur « la libre circulation des personnes, des biens et le droit d'établissement ».

Ce séminaire a réuni des hauts Fonctionnaires des Administrations des Finances, des Affaires étrangères, de l'Administration territoriale, de la Défense, de la Sécurité intérieure et des Douanes des Etats membres de l'Union.

Auparavant, la Cour avait eu à organiser un séminaire régional regroupant les Magistrats des Etats membres, axé sur « la législation communautaire sur la concurrence », à Ouagadougou.

La Cour de Justice a également participé à un Colloque consacré à « l'harmonisation du Droit sur les Continents africain et européen », organisé du 20 au 21 septembre 2005 à Bordeaux, par l'Université Montesquieu.

En sa qualité de membre du Conseil d'Administration de l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones, la Cour a participé aux réunions du Conseil d'Administration et d'évaluation des recommandations du Colloque de Ouagadougou (juin 2003) à Cotonou, du 27 au 28 septembre 2005.

Elle a également pris part aux « Rencontres sur les pratiques constitutionnelles et politiques en Afrique : les dynamiques récentes », organisées

par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et l'ONG OSIWA à Cotonou, les 29 septembre et 1^{er} octobre 2005.

Dans le cadre des «missions d'appui» aux séminaires organisés par les Etats membres, pour la vulgarisation du Droit communautaire de l'UEMOA, la Cour de Justice a encadré :

- un séminaire organisé par la Faculté de Droit de la Guinée-Bissau, du 7 au 11 mars 2005 à Bissau ;
- un séminaire organisé par le Ministère des Finances et de l'Economie du Bénin à Cotonou du 5 au 9 mars 2005.

Elle a donné des conférences à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature de Ouagadougou et au Centre International en Afrique de Formation des Avocats Francophones à Cotonou.

Par ailleurs, la Cour de Justice a, dans le cadre de son programme « concertation avec les institutions judiciaires de la sous-région ouest africaine », reçu une délégation de la Cour de Justice de la CEDEAO conduite par son Président.

Elle a participé à plusieurs autres réunions dans la sous-région.

3.2.3 Au plan administratif

Le processus de recrutement d'un Auditeur de Justice pour assister les membres de la Cour et d'un Documentaliste pour redynamiser sa Bibliothèque, est en cours.

3.3 - Au titre de la Cour des Comptes

3.3.1 Contrôle de comptes

La Cour a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2004, du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers. Le rapport relatif à ce contrôle a été présenté au Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, en avril 2005 à Cotonou, et au Conseil des Ministres de l'Union, en juillet 2005, à Dakar.

La Cour a, en outre, poursuivi les travaux de

contrôle des comptes produits par la Commission de l'UEMOA (comptes administratifs et comptes de gestion pour les exercices 1996 à 2002).

La Cour a étendu ses activités de contrôle à l'emploi :

- d'une part, des Fonds du Projet « Appui au Développement d'une Economie de Proximité », objet du Protocole d'Accord du 27 septembre 2004, entre l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et la Commission de l'UEMOA ;
- d'autre part, du Fonds du Développement Institutionnel, dans le cadre du Programme Régional de Réforme des Marchés Publics, objet de l'Accord de don signé le 03 décembre 2002, entre la Banque Mondiale et la Commission de l'UEMOA.

3.3.2 Certification de comptes

La Cour a certifié les comptes rendus d'utilisation des subventions françaises, objet de l'Avenant n°1 à la Convention n° VI-2001-0793-UEMOA du 09 mai 2001 et des Conventions n°S IV-106-2000-UEMOA du 28 février 2000 et IV-24-2001-UEMOA du 23 octobre 2001.

3.3.3 Réunions

La Cour a organisé, en mars 2005, la réunion d'évaluation des systèmes de contrôle des comptes et des résultats des contrôles des comptes effectués en 2004, dans les Etats membres de l'UEMOA.

Elle a, en outre, participé aux travaux des 15^{ème} et 16^{ème} réunions du Comité Technique de Suivi (CTS) du Programme d'Appui Régional à l'Intégration (PARI) de l'Union Européenne, à l'UEMOA.

3.3.4 Autres missions

Dans le cadre de l'exécution du contrat de services conclu le 12 juillet 2005, par le cabinet Bénin Expertise SARL et la Commission de l'UEMOA, la Cour a organisé les tâches ci-après :

- des missions de diagnostic et d'évaluation des procédures de contrôle et des manuels de vérification des juridictions financières nationales des Etats membres de l'Union, du 1^{er} au 31 août 2005 ;
- une mission d'étude des procédures de contrôle de la Cour des Comptes Française à Paris, du 19 au 29 octobre 2005 ;
- un séminaire de restitution des missions d'étude/évaluation/diagnostic en vue de l'adoption du plan détaillé du manuel de vérification à l'usage des Cours des Comptes nationales à Ouagadougou, du 07 au 11 novembre 2005.

La Cour a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2004, du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers. Le rapport relatif à ce contrôle a été présenté au Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, en avril 2005 à Cotonou, et au Conseil des Ministres de l'Union, en juillet 2005, à Dakar.

3.4- Au titre de la Chambre Consulaire Régionale (CCR)

3.4.1 Réunions statutaires

3.4.1.1 Assemblée générale

La Chambre a procédé au renouvellement de ses instances, lors de l'Assemblée générale qu'elle a tenue à Lomé, du 05 au 07 avril 2005.

En effet, dans la phase préparatoire de cette Assemblée, le Président sortant de la Chambre avait adressé une correspondance aux Autorités compétentes en la matière, des Etats membres de l'Union, pour la désignation de nouveaux membres, conformément à l'Acte additionnel n° 02/97 du 03 juin 1997, les mandats des membres sortants ayant expiré en mars 2005.

Les élections effectuées par l'Assemblée générale de la Chambre ont abouti à l'élection d'un nouveau Bureau de 12 membres, dirigé par Monsieur Ibrahim IDDI ANGO, Président de la

Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et de l'Artisanat du Niger.

Les membres des trois Commissions de la Chambre ont également été renouvelés.

3.4.1.2 Réunions du Bureau

Le nouveau Bureau a, à l'issue de son élection, tenu une première réunion, au cours de laquelle il a retenu de mettre sur pied un Comité spécial chargé d'élaborer un plan d'actions quinquennal.

Le Bureau s'est, de nouveau, réuni le 6 juin 2005 au Siège de la Commission, à Ouagadougou. Il a eu à cette occasion, des échanges de vues avec des représentants des services compétents de la Commission.

Il a, en outre, adopté le plan d'actions quinquennal, dont les principaux axes portent sur :

- la gestion interne de la Chambre ;
- la sensibilisation ;
- la communication et l'information économique ;
- la recherche de financement ;
- la promotion commerciale ;
- les outils d'appui aux entreprises ;
- le financement des entreprises.

3.4.2 Autres activités

La Chambre a, par la suite, effectué une mission circulaire de sensibilisation dans six des huit Etats membres de l'UEMOA, au profit du secteur privé de l'Union.

Il est à noter que le Président de la Commission et le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine de la République Togolaise, ont signé le 19 décembre 2005, à Lomé, un Accord de siège entre cet Etat et la Chambre Consulaire Régionale.

Il est à noter que le Président de la Commission et le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine de la République Togolaise, ont signé le 19 décembre 2005, à Lomé, un Accord de siège entre cet Etat et la Chambre Consulaire Régionale.



4. PERSPECTIVES

L'année 2006 sera également consacrée au contrôle des opérations effectuées au titre du PCS, afin de créer les conditions d'un meilleur financement de l'Union, conformément aux orientations définies par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, au traitement des derniers dossiers de compensation de moins-values de recettes douanières et à la mise en place, dans les Etats membres, du Système de Gestion des Agréments de l'Union.

4.1 Au titre du renforcement du cadre macroéconomique

En matière de surveillance multilatérale, l'Union veillera, en 2006, à l'information et à la sensibilisation des populations sur ce mécanisme de convergence, ainsi qu'au renforcement de la coordination avec les autres Institutions sous-régionales et internationales, traitant de questions afférentes à cette matière.

Elle procédera également à un suivi plus important des économies nationales.

Dans le domaine des études et statistiques économiques, la priorité sera accordée, d'une part, à la mise en œuvre des conclusions des études financées par le PARI II et la Banque Mondiale et, d'autre part, à la poursuite des actions courantes relatives au suivi de la conjoncture économique régionale et de la surveillance multilatérale.

En matière de Finances publiques, l'objectif visé en 2006 est la consolidation du processus d'intégration, en vue de l'harmonisation des cadres législatif et réglementaire nationaux, en procédant, notamment, à l'adaptation des Directives aux besoins des Etats et aux évolutions récentes des chantiers ouverts antérieurement.

Sont ainsi prévues, la relecture des Directives et la réalisation d'une étude sur la gestion des Finances publiques.

Dans le domaine de la réforme des marchés publics, seront poursuivies les études initiées dans l'optique de l'élaboration de dossiers standards de passation des marchés publics.

L'Union s'emploiera, en outre, à assurer un fonctionnement régulier du Système Comptable Ouest Africain.

Elle a, enfin, retenu d'organiser de nouvelles concertations avec les Etats membres, en vue de la finalisation du Code des Investissements.

4.2- Au titre de l'édification du marché commun

Dans le cadre de l'Union douanière, les activités seront marquées par le transfert de la gestion des règles d'origine aux Etats membres et la fin des compensations financières.

La Commission pourra ainsi, orienter ses actions vers des missions de conception : parachèvement des textes devant servir de support juridique aux mesures d'accompagnement de l'Union douanière et suivi de l'application des décisions de l'UEMOA relatives à ce chantier.

L'année 2006 sera également consacrée au contrôle des opérations effectuées au titre du PCS, afin de créer les conditions d'un meilleur financement de l'Union, conformément aux orientations définies par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, au traitement des derniers dossiers de compensation de moins-values de recettes douanières et à la mise en place, dans les Etats membres, du Système de Gestion des Agréments de l'Union.

L'accent sera, par ailleurs, porté sur la poursuite des actions engagées en vue de la jouissance effective des libertés de circulation, de résidence, de prestation de services et du droit d'établissement au sein de l'Union. La réglementation communautaire amorcée dans ce domaine devrait s'étendre à d'autres professions libérales : celles de Pharmacien, de Chirurgien Dentiste, de Notaire et d'Huissier de Justice, en particulier.

L'édification du marché commun devrait enfin impliquer, en 2006, la mise en œuvre du programme d'harmonisation de la fiscalité indirecte intérieure, l'élaboration d'un programme d'harmonisation de la fiscalité directe, la réalisation d'une étude sur le recouvrement fiscal dans les Etats membres de l'Union et d'un plan d'actions sur l'amélioration des performances en matière de recouvrement fiscal.

4.3- Au titre des politiques sectorielles

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, sont prévues l'élaboration d'un schéma de

développement de l'espace régional et la mise en place d'un observatoire régional d'analyse communautaire.

Les actions de l'Union, en vue de la facilitation des transports inter-Etats, seront, quant à elles, centrées sur la mise en œuvre des composantes du Programme Régional de Facilitation.

Elles seront, en outre, marquées, de façon symbolique, par l'organisation de la cérémonie officielle d'inauguration du poste de contrôle juxtaposé de Cinkansé, à la frontière entre le Burkina Faso et le Togo : il s'agira de procéder à l'inauguration des ouvrages et à une démonstration sur leur fonctionnalité, sous le haut patronage du Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, en présence des hautes Autorités des Etats membres concernés.

De même, sera poursuivie la mise en œuvre du programme d'actions communautaires des infrastructures, notamment par l'exécution des travaux routiers définis par le Programme Routier 1 et le démarrage des travaux d'aménagement de la route communautaire Kita-Saraya-Kédougou.

Des études seront également réalisées dans le sous-secteur ferroviaire, en vue de l'interconnexion des réseaux.

L'année 2006 verra également la consolidation des actions prioritaires en cours, dans le cadre de l'exécution du Programme Commun du Transport Aérien, notamment celles liées à la sécurité et à la sûreté de l'aviation civile.

Elle sera marquée, dans le domaine des télécommunications, par le parachèvement de la mise en place des structures de concertation entre les régulateurs et les opérateurs.

En 2006, devrait également démarrer la mise en application, au sein des Etats membres, des textes communautaires adoptés en cette matière en 2005.

Enfin, 2006 sera l'année de la concrétisation de l'appui de la Commission à la réalisation du réseau sous-régional de la télécommunication à haut débit.

Au cours de l'année 2006, l'exécution de la politique agricole sera poursuivie, à travers la mise en place de cadres de concertation sur les

filiales et d'un dispositif pour la préparation des négociations internationales, ainsi que des structures prévues par la réglementation communautaire sur les médicaments vétérinaires et du Fonds Régional de Développement Agricole.

Dans le domaine de l'environnement sera adopté un programme régional de lutte contre l'érosion côtière.

En matière d'enseignement supérieur et de formation professionnelle, les activités programmées permettront d'assurer la mise en œuvre et le suivi du programme d'appui et de développement des centres d'excellence auprès des Institutions labellisées.

Dans le cadre de la santé des populations, seront organisés des études, des ateliers et des réunions tendant, notamment, à la définition d'une stratégie de promotion des médicaments.

S'agissant de l'énergie, les principales activités porteront sur :

- la mise en œuvre, en coopération avec la CEDEAO, du Système d'Echange d'Energie Electrique Ouest Africain et de la feuille de route sur l'accès aux services énergétiques pour les populations rurales et périurbaines ;
- la promotion des énergies nouvelles ;
- la poursuite des activités tendant à la mise en place d'un système d'information énergétique régional : SIG-UEMOA, SEE-Afrique et des agences nationales de maîtrise de l'énergie.

Dans le domaine de l'industrie, ont été programmées des actions devant assurer l'effectivité du Système Ouest Africain d'Accréditation, et du Secrétariat Régional de Normalisation, de Certification et de Promotion de la Qualité.

4.4- Au titre du Programme Economique Régional

Les actions prévues pour 2006, visent la tenue effective de la Table ronde des bailleurs de fonds et le démarrage du programme. Elles se résument comme suit :

- la prise en charge, dans le dossier de base, des

Les actions de l'Union, en vue de la facilitation des transports inter-Etats, seront, quant à elles, centrées sur la mise en œuvre des composantes du Programme Régional de Facilitation.

Elles seront, en outre, marquées, de façon symbolique, par l'organisation de la cérémonie officielle d'inauguration du poste de contrôle juxtaposé de Cinkansé, à la frontière entre le Burkina Faso et le Togo.

- observations des partenaires de référence ;
- la tenue de la réunion du Comité de pilotage, pour la finalisation du dossier de base, du 9 au 10 février 2006 ;
- l'adoption, par le Président du Conseil des Ministres, du dossier final de la Table ronde ;
- l'organisation de la réunion de sensibilisation des Ambassadeurs et Représentants des bailleurs de fonds présents à Niamey ;
- l'organisation des missions circulaires de pré-négociation auprès des partenaires financiers ;
- la tenue de la Table ronde des bailleurs de fonds sur le PER, au cours du 1er semestre 2006 à Dakar ;
- la mise en place d'un cadre de partenariat global avec les différents partenaires au développement de l'Union ;
- la tenue trimestrielle d'une réunion du Comité du PER à laquelle participeront l'AFD et l'Ambassade de France à Ouagadougou, conformément aux dispositions de la Convention signée entre la France et la Commission de l'UEMOA ;
- le renforcement des capacités de la Commission, en vue de soutenir la mise en œuvre du PER : recrutement des cadres, acquisition des moyens matériels et recours aux agences d'exécution ;
- la mobilisation et la coordination des promesses de financement des bailleurs de fonds ;
- le suivi (visite sur terrain) de la mise en œuvre du PER et des projets financés par la subvention française.

4.5- Au titre des négociations commerciales internationales

D'importantes avancées sont attendues par l'Union, dans ce domaine. Elles concernent :

- les négociations en vue de la conclusion d'Accords commerciaux avec la République Arabe d'Egypte, le Royaume du Maroc et la Tunisie, ainsi que l'amorce de négociations du même type avec l'Algérie et le Liban ;
- le suivi de la mise en œuvre de l'Accord pour le développement des relations commerciales et d'investissement entre l'UEMOA et les Etats-Unis d'Amérique ;
- la participation aux négociations de l'Accord de Partenariat Economique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne ;
- la participation aux sessions de négociation post Hong Kong, dans le cadre de l'OMC.

4.6- Au titre de la communication

L'année 2006 sera consacrée à la conduite des actions suivantes :

- l'intensification de l'information et de la sensibilisation des populations, par des émissions radiophoniques et télévisuelles, des conférences-débats, des séminaires et ateliers, portant sur divers chantiers, notamment la libre circulation des personnes et le droit d'établissement, le programme routier, les réformes dans l'enseignement supérieur, les politiques industrielle, minière, énergétique, agricole, ainsi que le programme en matière d'artisanat ;
- l'élaboration d'une politique de l'information et des publications ;
- la mise en œuvre des actions de modernisation du système de documentation et d'archivage ;

- la production de canaux permanents d'information sur les chantiers de l'UEMOA, dans les médias des Etats membres, en langues nationales ;
- la diffusion d'un magazine de radio.

4.7- Au titre du renforcement du dispositif institutionnel de l'Union

Les perspectives, dans ce cadre, s'ordonnent autour de trois axes :

- la poursuite des actions entreprises en vue de la modernisation de la gestion et du fonctionnement des Organes ;
- l'accélération du processus de ratification du Traité portant création du Parlement de l'UEMOA, en vue de l'installation de cet Organe ;
- la finalisation des travaux sur la fusion des Traités de l'UMOA et de l'UEMOA.



5. CONCLUSION

Conclusion

2005 aura été une année d'approfondissement des réformes entreprises par l'UEMOA.

Elle a permis à l'Union d'enregistrer des avancées significatives dans la réalisation de nombre de ses chantiers.

Le processus d'intégration de l'UEMOA s'est ainsi trouvé renforcé, du fait des progrès opérés principalement dans le cadre de la mise en œuvre des politiques sectorielles et de la nouvelle stratégie sur la liberté de circulation des personnes et le droit d'établissement.

Dans ces domaines ont été, en effet, initiées et adoptées d'importantes normes communautaires intéressant, en particulier :

- la réglementation technique de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- le schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie ;
- la circulation et l'établissement des Médecins et des Architectes au sein de l'espace UEMOA ;
- l'accès, dans des conditions de traitement égal, aux établissements d'enseignement supérieur de l'Union.

De même, ont été amorcés des travaux devant assurer l'effectivité du Programme de restructuration et de mise à niveau de l'industrie des Etats membres de l'Union, ainsi que du Programme Economique Régional.

De nouveaux défis attendent l'UEMOA pour 2006. L'union devra, en effet, assurer la poursuite de son processus d'intégration, notamment à travers la mise en service des premiers postes de contrôle juxtaposés aux frontières des Etats membres et la réalisation des projets de développement inscrits dans le programme minimum d'intervention du Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale et dans le Programme Economique Régional.

Ces enjeux sont à la portée de l'Union. Leur

réalisation est toutefois tributaire, pour une grande part, du rétablissement et de la consolidation de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans l'ensemble de l'espace de l'Union.

Conception & Impression

Choristri :
 01 BP 6458 Ouagadougou 01
 - Tél./Fax : 50 36 37 15
 E-mail : imprimerie@choristri.bf
 - Site web : www.choristri.bf

